



CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Ponthaux sont convoqués en Assemblée communale ordinaire

**le mercredi 24 mai 2023 à 20h00
à la salle communale de Ponthaux**

TRACTANDA

**1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire
du 14 décembre 2022**

1.1 Approbation

Le procès-verbal est à disposition des citoyennes et citoyens à l'Administration communale ou sur le site internet, rubrique « Bulletin d'information ». Il ne sera pas lu en assemblée.

2. Rapport de gestion 2022

Le 1er rapport de gestion est disponible sur le site internet. Le Conseil communal y fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé. Il est disponible, sur demande, au bureau communal pour les personnes ne disposant pas d'accès internet. Il ne sera pas lu en assemblée.

3. Comptes 2022

3.1. Présentation des comptes de résultats

3.2. Présentation des comptes d'investissements

3.3. Lecture du rapport de la fiduciaire Fidusar SA de Marly, organe de révision, et de la Commission financière.

3.4. Approbation des comptes

**4. Demande de crédit d'engagement - Eclairage public
(assainissement)**

4.1. Présentation de l'investissement

4.2. Préavis de la commission financière

4.3. Approbation

**5. Demande de crédit d'engagement – Entretien et rénovation
complexe scolaire et salle communale**

5.1. Présentation de l'investissement

5.2. Préavis de la commission financière

5.3. Approbation

- 6. Demande de crédit d'engagement complémentaire – Mise en séparatif à Nierlet-les-Bois**
 - 6.1. Présentation de l'investissement
 - 6.2. Préavis de la commission financière
 - 6.3. Approbation
- 7. Demande de crédit d'engagement – Adduction d'eau au Chemin de la Fenetta**
 - 7.1. Présentation de l'investissement
 - 7.2. Préavis de la commission financière
 - 7.3. Approbation
- 8. Demande de crédit d'engagement – Mesures sécuritaires et pose d'un abribus à la Prali de Simon**
 - 8.1. Présentation de l'investissement
 - 8.2. Préavis de la commission financière
 - 8.3. Approbation
- 9. Modification des statuts de l'Association COSAHL**
 - 9.1. Présentation des modifications des statuts
 - 9.2. Préavis de la commission financière
 - 9.3. Approbation

Les statuts ainsi que le message seront disponibles à l'Administration communale et sur le site internet www.ponthaux.ch, début mai.
- 10. Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV)**
 - 10.1. Présentation des statuts
 - 10.2. Préavis de la commission financière
 - 10.3. Approbation

Les statuts ainsi que le message seront disponibles à l'Administration communale et sur le site internet www.ponthaux.ch, début mai.
- 11. Projet de fusion avec Grolley**

Informations diverses
- 12. Gestion de la distribution de l'eau potable**

Présentation du contrat de prestations de l'entreprise SINEF
- 13. Cercle scolaire**

Informations diverses
- 14. Divers**

Le Conseil communal

Le mot du ...

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Nouvelle saison, nouveau trimestre, nouveau mois, nouveau projet... La vie d'une équipe est rythmée par des cycles qui se répètent sans pour autant se ressembler tout à fait.

Voilà près de 300 jours que les nouvelles collaboratrices, la secrétaire respectivement l'administratrice des finances, ont pris leurs fonctions. C'est l'heure d'un premier bilan pour cette équipe, et également de lui laisser apprécier les enthousiasmantes perspectives au sein de la commune.

Par ces quelques lignes, il n'est pas notre intention de soumettre un rapport, mais bien de partager les émotions et les perceptions des premières rencontres avec les différentes personnalités, amenées à collaborer dans un subtil mélange de devoirs et de passion. Christelle Zbinden, fidèle à son poste de concierge, a pu observer les débuts de ses deux nouvelles collègues, d'un œil parfois amusé. Il y a d'un côté la secrétaire communale, Anne-Françoise Renevey, issue du monde administratif et au bénéfice d'une longue expérience dans la fonction publique et de l'autre côté, la jeune administratrice des finances, Pauline Grossrieder, qui découvre la comptabilité communale, mais forte d'un bagage professionnel et académique de haut niveau. Ce nouveau trio a rapidement trouvé ses marques et après une courte période de mise en bouche, il forme une équipe dynamique au service des habitants de la merveilleuse commune de Ponthaux. Tout ceci n'a été possible que grâce au soutien et à l'appui du Conseil communal qui fut le point d'ancrage et la source d'informations.

Il n'y a pas eu de révolution, mais du changement dans la continuité. La salle communale a été repeinte, Christelle Zbinden s'en réjouit, elle qui la soigne avec amour. Un nouveau service a vu le jour à l'administration, pour la légalisation des signatures. Des formulaires interactifs sont maintenant disponibles sur notre site internet.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer, de vous conseiller, de vous aider de toutes les manières que ce soit. En attendant le plaisir d'un prochain contact, nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été.

Votre équipe,

Pauline Grossrieder Anne-Françoise Renevey Christelle Zbinden

Préambule

Les comptes de résultats de l'exercice 2022 sont clôturés avec un bénéfice de CHF 292'266.31.

Le bénéfice estimé au budget s'élevait à CHF 107'883.44.

Si certaines charges sont en augmentation par rapport au budget prévu, l'encaissement de recettes fiscales supplémentaires a permis, cette année encore, de dégager ce résultat supérieur aux attentes.

Dès 2022, nous avons tenu notre comptabilité selon les nouvelles normes établies par le Service des communes. La mise en place de ce nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) a demandé un grand nombre de modifications dans nos comptes.

Aussi, vous trouverez ci-après les principales fluctuations entre le budget et les comptes 2022.

Administration générale

Le changement de personnel à l'administration communale a engendré une augmentation des charges salariales d'environ CHF 24'500.00 car il y a eu un mois de formation pour nos deux nouvelles recrues ainsi que des heures supplémentaires payées à leurs prédécesseurs.

Des travaux urgents d'étanchéité à la salle communale pour un coût total de CHF 14'800.00 ont provoqué une augmentation des charges d'entretien des bâtiments.

Ordre et sécurité publics, défense

La principale augmentation dans ce dicastère provient des frais relatifs aux sapeurs-pompiers, pour un montant de CHF 14'847.20. Il n'y avait habituellement que les frais de l'année antérieure dans les comptes (les frais de 2021 dans les comptes 2022), mais vu la reprise de la défense-incendie par le Réseau Santé Sarine (RSS) au 1^{er} janvier 2023, nous avons mis également les frais de l'année courante dans l'exercice concerné.

Formation

En 2022, la fréquentation de l'accueil extra-scolaire a été supérieure aux prévisions, ce qui explique l'augmentation des charges et de la participation des parents. Cela a engendré une augmentation globale de CHF 8'796.37 par rapport aux montants prévus.

Prévoyance sociale

Notre participation cantonale aux institutions spécialisées est en augmentation de CHF 8'176.80. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

Trafic et télécommunications

L'entretien des routes nous a coûté environ CHF 37'000.00 de moins que prévu, notamment en raison de l'hiver doux et de travaux non effectués à la Route du Pralet.

Approvisionnement en eau

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du nouveau règlement sur l'eau potable, un montant de CHF 24'318.38 a été attribué à la réserve, ce chapitre ne pouvant pas présenter de bénéfice.

Ce montant est plus faible que prévu, notamment par le fait que plusieurs interventions ont été rendues nécessaires à la suite de fuites sur le réseau.

Avec la mise en place de MCH2, nous avons dû créer un nouveau compte de recettes pour ce dicastère, pour séparer les taxes de base et les taxes d'utilisation (vente d'eau).

Epuration des eaux

De même que pour le dicastère de l'eau potable, un montant de CHF 111'932.74 a été attribué à la réserve de l'épuration. Ce chapitre ne peut également pas présenter de bénéfice.

Finances et impôts

Ici aussi nous avons un changement au niveau de la présentation des comptes lié au passage à MCH2. Le principal changement est que les impôts de l'année en cours et des années précédentes sont dorénavant identifiés et séparés.

Ce dicastère présente une augmentation générale et importante des revenus. Celle-ci est constituée des faits suivants :

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, sont en constante augmentation.
L'impôt sur le revenu est supérieur aux prévisions du Service cantonal des contributions de CHF 15'993.95 et celui sur la fortune est inférieur de CHF 6'279.05
Respectivement l'impôt sur le bénéfice augmente de CHF 13'022.35 et celui sur le capital baisse de CHF 549.10.
- Les impôts prélevés à la source et les impôts spéciaux tels que l'impôt sur les prestations en capital, sont comme toujours très

fluctuants et difficilement prévisibles. Ils sont en augmentation de CHF 81'002.05 par rapport aux prévisions.

En 2022, plusieurs biens immobiliers ont été vendus et d'autres construits. De ce fait, nous constatons les encaissements supplémentaires suivants :

- impôts sur les gains immobiliers CHF 35'879.75
- impôts sur les mutations CHF 17'605.95
- contribution immobilière CHF 9'124.40

Ces impôts sont aussi très difficilement prévisibles.

Les impôts sur les successions et donations n'étant plus imposables pour la parenté en ligne directe, cet impôt n'a pas été budgétisé. Ils représentent un produit inattendu de CHF 43'526.80

Des dépenses non spécifiées ont été réalisées pour :

- un don à la Chaîne du Bonheur pour l'Ukraine (CHF 1'000.00)
- l'installation d'un nouveau beamer à la salle communale (CHF 2'215.00)

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	374'382.61	63'443.78	342'320.60	56'493.40	32'062.01	6'950.38
01	Législatif et exécutif	56'310.30		55'992.00		318.30	
011	Législatif	7'952.95		10'000.00		-2'047.05	
0110	Législatif	7'952.95		10'000.00		-2'047.05	
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités, comm. fin. et scrutateurs	1'318.50		1'400.00		-81.50	
0110.3102.00	Imprimés et publications	639.90		1'000.00		-360.10	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	1'911.75		4'000.00		-2'088.25	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	3'200.00		3'200.00			
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	120.00				120.00	
0110.3199.00	Autres charges-verre de l'amitié après l'assemblée communale	762.80		400.00		362.80	
012	Exécutif	48'357.35		45'992.00		2'365.35	
0120	Exécutif	48'357.35		45'992.00		2'365.35	
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	40'000.00		40'000.00			
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	5'091.95		2'544.00		2'547.95	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	67.90		148.00		-80.10	
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	2'575.75		1'500.00		1'075.75	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres	121.75		300.00		-178.25	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation (cadeaux jubilaires)	500.00		1'500.00		-1'000.00	
02	Services généraux	318'072.31	63'443.78	286'328.60	56'493.40	31'743.71	6'950.38
021	Administrations des finances et des contributions	67'209.19	1'582.20	55'517.70	2'000.00	11'691.49	-417.80
0210	Administrations des finances et des contributions	67'209.19	1'582.20	55'517.70	2'000.00	11'691.49	-417.80
0210.3010.00	Salaires du personnel communal (administration des finances)	49'239.20		40'900.00		8'339.20	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	4'708.30		3'163.00		1'545.30	
0210.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	2'480.00		3'973.50		-1'493.50	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	455.50		827.35		-371.85	
0210.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	434.80		653.85		-219.05	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	1'617.44		2'000.00		-382.56	
0210.3130.01	Frais de poursuites	5'460.30		4'000.00		1'460.30	
0210.3132.00	Frais d'honoraires - mise en place de MCH2 - BDO	2'813.65				2'813.65	
0210.4499.00	Récupération des frais de procédure d'encaissement		1'582.20		2'000.00		-417.80
022	Services généraux, autres	137'943.54	2'375.60	114'642.70	3'800.00	23'300.84	-1'424.40
0220	Services généraux, autres	137'943.54	2'375.60	114'642.70	3'800.00	23'300.84	-1'424.40
0220.3010.00	Salaires du personnel communal (secrétariat communal)	60'831.90		48'200.00		12'631.90	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	5'876.35		3'809.00		2'067.35	
0220.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	4'012.45		2'655.50		1'356.95	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	579.00		993.25		-414.25	

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0220.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	519.05		784.95		-265.90	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'539.30		3'000.00		539.30	
0220.3100.00	Matériel de bureau	5'057.15		3'000.00		2'057.15	
0220.3102.00	Imprimés et publication	1'849.40				1'849.40	
0220.3105.00	Achat de boissons pour l'administration	466.30				466.30	
0220.3113.00	Matériel informatique	455.30				455.30	
0220.3130.00	Prestation de service de tiers - DIGI-FR	532.00		600.00		-68.00	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	8'546.09		8'000.00		546.09	
0220.3130.02	Cotisations aux associations	2'140.00		2'100.00		40.00	
0220.3130.03	Honoraires, frais d'étude de fusion	1'801.00		1'000.00		801.00	
0220.3130.04	Carte d'identité (émolument de chancellerie)	469.10				469.10	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	13'506.70				13'506.70	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	3'707.70		3'600.00		107.70	
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	158.90				158.90	
0220.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	335.55				335.55	
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils	1'337.50				1'337.50	
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique	183.10				183.10	
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	18'492.50		32'000.00		-13'507.50	
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	2'817.45		4'000.00		-1'182.55	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	150.00		900.00		-750.00	
0220.3636.00	Participation aux frais de repas à domicile	579.75				579.75	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		1'423.00		1'000.00		423.00
0220.4260.01	Particip. de tiers (produit des pub./bulletins informations)		1'350.00		2'800.00		-1'450.00
0220.4612.00	Refacturation au cercle scolaire papier école Ponthaux		-397.40				-397.40
029	Immeubles administratifs	112'919.58	59'485.98	116'168.20	50'693.40	-3'248.62	8'792.58
0290	Immeuble administratif	14'180.89		11'114.10		3'066.79	
0290.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	4'204.20		3'940.00		264.20	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	406.90		307.00		99.90	
0290.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	268.80		251.40		17.40	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	181.60		142.05		39.55	
0290.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	40.15		63.00		-22.85	
0290.3101.00	Matériel d'exploitations et fournitures	1'417.27				1'417.27	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	2'786.75		600.00		2'186.75	
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses (ECAB, RC immeuble)	165.40		648.80		-483.40	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	4'709.82		4'524.85		184.97	
0290.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières th			637.00		-637.00	
0291	Salle communale	66'150.60	16'561.38	59'890.10	7'993.40	6'260.50	8'567.98

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0291.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	4'059.20		4'000.00			59.20
0291.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	388.00		312.00			76.00
0291.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	256.25		255.20			1.05
0291.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	173.20		144.25			28.95
0291.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	38.20		63.95			-25.75
0291.3101.00	Matériel d'exploitation et fourniture (nettoyage)	736.65		500.00			236.65
0291.3111.00	Achat machines, appareils, mobiliers, outils			500.00			-500.00
0291.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	10'844.50		6'500.00			4'344.50
0291.3134.00	Primes d'assurances diverses	1'907.50		1'336.10			571.40
0291.3144.00	Entretien des bâtiments	15'730.60		5'000.00			10'730.60
0291.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils			1'000.00			-1'000.00
0291.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	30'370.95		28'484.50			1'886.45
0291.3300.90	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles			6'288.10			-6'288.10
0291.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	1'645.55		5'506.00			-3'860.45
0291.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		14.00				14.00
0291.4472.00	Revenu locatif de la salle communale		13'554.00		5'000.00		8'554.00
0291.4660.10	Amortissements planifiés des subventions d'investissements		2'993.38		2'993.40		-0.02
0292	Auberge communale	29'858.99		42'164.00			-12'305.01
0292.3101.00	Matériel d'exploitation et fourniture			100.00			-100.00
0292.3111.00	Achat machine, appareils, mobilier, outils			100.00			-100.00
0292.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	99.00		100.00			-1.00
0292.3134.00	Primes d'assurances diverses	2'041.85		2'100.00			-58.15
0292.3144.00	Entretien des bâtiments	4'653.05		16'000.00			-11'346.95
0292.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	271.00		200.00			71.00
0292.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	21'607.84		20'758.00			849.84
0292.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	1'186.25		2'806.00			-1'619.75
0292.4470.00	Revenu locatif de l'auberge communale		30'000.00		30'000.00		
0293	Cabane de Nierlet	2'729.10		3'000.00			-270.90
0293.3144.00	Entretien des bâtiments (Cabane Nierlet)	2'729.10		3'000.00			-270.90
0294	Parchets communaux		12'924.60		12'700.00		224.60
0294.4470.01	Location des terres communales (Parchets)		12'924.60		12'700.00		224.60
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	65'972.18	15'527.95	52'590.00	15'000.00	13'382.18	527.95
14	Questions juridiques	26'052.50		29'200.00		-3'147.50	
140	Questions juridiques	26'052.50		29'200.00		-3'147.50	
1400	Questions juridiques générales	26'052.50		29'200.00		-3'147.50	
1400.3130.00	Questions juridiques générales			1'500.00		-1'500.00	

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1400.3612.00	Participation au service intercommunal des curatelles	26'052.50		27'700.00		-1'647.50	
15	Service du feu	32'097.20	15'527.95	17'250.00	15'000.00	14'847.20	527.95
150	Service du feu	32'097.20	15'527.95	17'250.00	15'000.00	14'847.20	527.95
1500	Service du feu communal	32'097.20	15'527.95	17'250.00	15'000.00	14'847.20	527.95
1500.3612.00	Participation à l'association intercommunale - S. Pompiers	32'097.20		17'250.00		14'847.20	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		15'527.95		15'000.00		527.95
16	Défense	7'822.48		6'140.00		1'682.48	
161	Défense militaire	4'810.68		3'340.00		1'470.68	
1610	Défense militaire	4'810.68		3'340.00		1'470.68	
1610.3144.00	Assainissement des cibles			1'000.00		-1'000.00	
1610.3149.00	Entretien d'immobilisation corporelles (butte de tir)	2'118.45		2'340.00		-221.55	
1610.3300.60	Amortissements planifiés - butte de tir	2'692.23				2'692.23	
162	Défense civile	3'011.80		2'800.00		211.80	
1620	Protection civile	3'011.80		2'800.00		211.80	
1620.3611.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	1'490.90		1'350.00		140.90	
1620.3631.00	Participation à l'instruction cantonale	1'520.90		1'450.00		70.90	
2	FORMATION	1'076'991.96	92'269.40	1'079'258.84	66'912.80	-2'266.88	25'356.60
21	Scolarité obligatoire	963'591.46	92'269.40	959'958.84	66'912.80	3'632.62	25'356.60
211	Ecole primaire I (école enfantine)	59'361.15		57'700.00		1'661.15	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	59'361.15		57'700.00		1'661.15	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	59'361.15		57'700.00		1'661.15	
212	Ecole primaire II	453'367.49	1'440.00	461'982.19		-8'614.70	1'440.00
2120	Ecole primaire II	453'367.49	1'440.00	461'982.19		-8'614.70	1'440.00
2120.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	224.70		1'000.00		-775.30	
2120.3171.00	Excursions et camps			200.00		-200.00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	242'663.20		241'300.00		1'363.20	
2120.3612.00	Contrib. comm. Service logopédie, psychologie, psychomotric.	32'371.25		34'400.00		-2'028.75	
2120.3612.01	Participation communale au cercle scolaire primaire	178'108.34		185'082.19		-6'973.85	
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		1'440.00				1'440.00
213	Ecole du cycle d'orientation	301'586.00		321'600.00		-20'014.00	
2130	Ecole du cycle d'orientation	301'586.00		321'600.00		-20'014.00	
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	301'586.00		321'600.00		-20'014.00	
214	Ecole du musique	7'242.85		7'500.00		-257.15	
2140	Conservatoire	7'242.85		7'500.00		-257.15	
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	7'242.85		7'500.00		-257.15	
217	Bâtiments scolaires	76'424.55	47'216.35	78'176.65	47'112.80	-1'752.10	103.55

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2170	Bâtiments scolaires	76'424.55	47'216.35	78'176.65	47'112.80	-1'752.10	103.55
2170.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	18'917.45		15'760.00		3'157.45	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	1'626.85		1'228.00		398.85	
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	1'074.60		1'124.15		-49.55	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	724.65		568.30		156.35	
2170.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	160.10		251.95		-91.85	
2170.3101.00	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	2'513.60		3'500.00		-986.40	
2170.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau			1'000.00		-1'000.00	
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	14'739.20		11'000.00		3'739.20	
2170.3134.00	Primes d'assurances diverses (ECAB, RC immeuble)	1'681.45		1'273.30		408.15	
2170.3144.00	Entretien des bâtiments	16'655.20		25'000.00		-8'344.80	
2170.3151.00	Entretien des machines et appareils	204.00		500.00		-296.00	
2170.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments scolaires	16'681.85		15'320.95		1'360.90	
2170.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	1'445.60		1'650.00		-204.40	
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		100.00				100.00
2170.4472.00	Mise à disposition de locaux		44'903.65		44'900.00		3.65
2170.4660.10	Amortissements planifiés des subventions d'investissements		2'212.70		2'212.80		-0.10
218	Accueil extra-scolaire (AES)	65'609.42	43'613.05	33'000.00	19'800.00	32'609.42	23'813.05
2180	Accueil extra-scolaire (AES)	65'609.42	43'613.05	33'000.00	19'800.00	32'609.42	23'813.05
2180.3612.00	Participation à l'Accueil extra-scolaire	65'609.42		33'000.00		32'609.42	
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		43'613.05		19'800.00		23'813.05
22	Ecoles spécialisées	103'157.85		108'200.00		-5'042.15	
220	Ecoles spécialisées	103'157.85		108'200.00		-5'042.15	
2200	Ecoles spécialisées	103'157.85		108'200.00		-5'042.15	
2200.3611.00	Part aux mesures pédaogo-thérapeutiques	5'242.65		5'200.00		42.65	
2200.3631.00	Part comm. instit. spécialisées pers. handicap. ou inadaptée	97'915.20		103'000.00		-5'084.80	
23	Formation professionnelle initial	10'242.65		11'100.00		-857.35	
230	Formation professionnelle initial	10'242.65		11'100.00		-857.35	
2300	Formation professionnelle initial	10'242.65		11'100.00		-857.35	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	8'832.65		8'600.00		232.65	
2300.3637.01	Subventions étudiants - bourses d'études	1'410.00		2'500.00		-1'090.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	52'997.70	6'973.57	60'781.25	6'771.65	-7'783.55	201.92
31	Héritage culturel	4'868.95	3'049.44	4'959.00	2'849.00	-90.05	200.44
312	Conservation monuments historiques, protection du patrimoine	4'868.95	3'049.44	4'959.00	2'849.00	-90.05	200.44
3120	Conservation monuments historiques, protection du patrimoine	4'868.95	3'049.44	4'959.00	2'849.00	-90.05	200.44
3120.3001.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	300.00		300.00			

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3120.3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises			100.00			-100.00
3120.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	73.40		100.00			-26.60
3120.3134.00	Assurances Chapelle	218.50		250.00			-31.50
3120.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles			200.00			-200.00
3120.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	3'458.80		3'458.00			0.80
3120.3511.00	Attribution aux fonds du capital propre - Chapelle Nierlet	400.00		200.00			200.00
3120.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	418.25		351.00			67.25
3120.4637.00	Subvention ménages privés - rénovation Chapelle Nierlet fonc		400.00		200.00		200.00
3120.4660.70	Amortissements planifiés des subventions d'investissements		2'649.44		2'649.00		0.44
32	Culture, autres	12'517.75		14'100.00			-1'582.25
321	Bibliothèque et littérature	9'860.85		11'000.00			-1'139.15
3210	Bibliothèque et littérature	9'860.85		11'000.00			-1'139.15
3210.3632.00	Contribution à la bibliothèque intercommunale	9'860.85		11'000.00			-1'139.15
329	Culture, non mentionnée ailleurs	2'656.90		3'100.00			-443.10
3290	Culture, non mentionnée ailleurs	2'656.90		3'100.00			-443.10
3290.3170.00	Réception organisée par la commune	2'656.90		3'100.00			-443.10
34	Sport et loisirs	35'611.00	3'924.13	41'722.25	3'922.65		-6'111.25
341	Sport	35'173.60	3'924.13	32'351.25	3'922.65		2'822.35
3410	Sport	35'173.60	3'924.13	32'351.25	3'922.65		2'822.35
3410.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	4'647.65		3'000.00			1'647.65
3410.3130.00	Projet VTT - Grand Fribourg	1'155.00					1'155.00
3410.3134.00	Primes d'assurances diverses	554.10		591.80			-37.70
3410.3140.00	Entretien du terrain de foot	5'525.00		5'000.00			525.00
3410.3144.00	Entretien Buvette - Abri PC - Terrain de foot			1'000.00			-1'000.00
3410.3300.40	Amortissements planifiés des bât.- Abri PC - Buvette - local	19'559.50		19'559.45			0.05
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives	2'800.00		3'200.00			-400.00
3410.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	932.35					932.35
3410.4660.10	Amortissements planifiés des subventions cantonales d'invest		3'924.13		3'922.65		1.48
342	Loisirs	437.40		9'371.00			-8'933.60
3420	Loisirs	437.40		9'371.00			-8'933.60
3420.3300.60	Amortissements planifiés - place de jeux 2021			9'371.00			-9'371.00
3420.3940.00	Imputations internes des intérêts	437.40					437.40
4	SANTE	297'881.20	2'304.25	304'883.25	3'500.00		-7'002.05
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	204'296.90		208'800.00			-4'503.10
411	Hôpitaux	2'274.25		2'900.00			-625.75
4110	Hôpitaux	2'274.25		2'900.00			-625.75

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	2'274.25		2'900.00		-625.75	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	202'022.65		205'900.00		-3'877.35	
4120	Etablissements médico-sociaux	202'022.65		205'900.00		-3'877.35	
4120.3612.01	Partic. aux frais de gestion Commission de district (CODEMS)	72'500.65		72'500.00		0.65	
4120.3631.00	Partic. subvention frais accompagnement personnes âgées	129'522.00		133'400.00		-3'878.00	
42	Soins ambulatoires	90'050.15		90'133.25		-83.10	
421	Soins ambulatoires	80'676.80		80'733.25		-56.45	
4210	Soins ambulatoires	80'676.80		80'733.25		-56.45	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	39'163.25		39'163.25			
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales (RSS)	35'060.00		35'100.00		-40.00	
4210.3612.02	Participation puériculture	2'726.50		2'700.00		26.50	
4210.3612.03	Organe de coordination	3'357.45		3'400.00		-42.55	
4210.3612.04	Participation aux frais "Passe-Partout" (RSS)	369.60		370.00		-0.40	
422	Services de sauvetage	9'373.35		9'400.00		-26.65	
4220	Services de sauvetage	9'373.35		9'400.00		-26.65	
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances	9'373.35		9'400.00		-26.65	
43	Prévention	3'534.15	2'304.25	5'500.00	3'500.00	-1'965.85	-1'195.75
433	Service médical des écoles	3'534.15	2'304.25	5'500.00	3'500.00	-1'965.85	-1'195.75
4330	Service médical des écoles	3'534.15	2'304.25	5'500.00	3'500.00	-1'965.85	-1'195.75
4330.3136.00	Visites médicales			1'000.00		-1'000.00	
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	3'534.15		4'500.00		-965.85	
4330.4260.00	Participation des parents		2'304.25		3'500.00		-1'195.75
49	Santé publique non mentionnée ailleurs			450.00		-450.00	
490	Santé publique non mentionnée ailleurs			450.00		-450.00	
4900	Réseau de santé Sarine Ouest			450.00		-450.00	
4900.3636.00	Subventions communales aux sociétés à but non lucratif			450.00		-450.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE	395'741.25	3'391.20	445'950.00	1'000.00	-50'208.75	2'391.20
52	Invalidité	207'523.20		215'700.00		-8'176.80	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	207'523.20		215'700.00		-8'176.80	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	207'523.20		215'700.00		-8'176.80	
5230.3631.00	Partic. cant. aux institutions spécialisées (handicapés)	207'523.20		215'700.00		-8'176.80	
53	Vieillesse et survivants			900.00		-900.00	
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)			900.00		-900.00	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)			900.00		-900.00	
5310.3910.00	Imputation interne pour salaire			900.00		-900.00	
54	Famille et jeunesse	66'793.80	3'391.20	72'850.00	1'000.00	-6'056.20	2'391.20

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
541	Allocations familiales (AF)	8'712.95		6'000.00		2'712.95	
5410	Allocations familiales (AF)	8'712.95		6'000.00		2'712.95	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	8'712.95		6'000.00		2'712.95	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5'163.60		6'700.00		-1'536.40	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5'163.60		6'700.00		-1'536.40	
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	5'163.60		6'700.00		-1'536.40	
544	Protection de la jeunesse			50.00		-50.00	
5440	Protection de la jeunesse (en général)			50.00		-50.00	
5440.3130.00	Prestations de service de tiers (Cotisations à REPER)			50.00		-50.00	
545	Prestations aux familles	52'917.25	3'391.20	60'100.00	1'000.00	-7'182.75	2'391.20
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	52'917.25	3'391.20	60'100.00	1'000.00	-7'182.75	2'391.20
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	31'786.75		50'000.00		-18'213.25	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour	17'893.25		7'000.00		10'893.25	
5451.3636.02	Subvention pour l'école maternelle	3'237.25		3'100.00		137.25	
5451.4260.00	Participations des parents à l'école maternelle		3'391.20		1'000.00		2'391.20
55	Chômage	13'039.00		13'300.00		-261.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	13'039.00		13'300.00		-261.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	13'039.00		13'300.00		-261.00	
5590.3631.00	Contribution des communes au Fonds cantonal de l'emploi	13'039.00		13'300.00		-261.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	108'385.25		143'200.00		-34'814.75	
572	Aide matérielle	103'836.05		138'100.00		-34'263.95	
5720	Aide matérielle	103'836.05		137'900.00		-34'063.95	
5720.3611.00	Part LASoc, aide matérielle, mesures d'insertion sociale MIS	11'771.25		37'800.00		-26'028.75	
5720.3611.01	Part LASoc, services sociaux	5'207.10		5'500.00		-292.90	
5720.3612.00	Part Service social régional, aide matérielle et MIS	86'857.70		94'600.00		-7'742.30	
5721	Aide matérielle à bien plaire			200.00		-200.00	
5721.3637.00	Aide à des ménages privés			200.00		-200.00	
579	Assistance non mentionnée ailleurs	4'549.20		5'100.00		-550.80	
5790	Assistance non mentionnée ailleurs	4'549.20		5'100.00		-550.80	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	1'749.20		1'500.00		249.20	
5790.3637.01	Subvention - repas des aînés - Action de Noël et St.Nicolas	2'800.00		3'600.00		-800.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	118'887.26	1'376.08	157'051.10	1'376.10	-38'163.84	-0.02
61	Circulation routière	88'913.26	1'376.08	126'551.10	1'376.10	-37'637.84	-0.02
615	Routes communales	88'913.26	1'376.08	126'551.10	1'376.10	-37'637.84	-0.02
6150	Routes communales	88'913.26	1'376.08	126'551.10	1'376.10	-37'637.84	-0.02
6150.3101.00	Achat de carburant			100.00		-100.00	

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils		71.35		1'000.00		-928.65
6150.3120.20	Eclairage public		3'531.38		3'000.00		531.38
6150.3130.00	Prestations de service				1'000.00		-1'000.00
6150.3132.00	Frais d'honoraires		151.55				151.55
6150.3134.00	Assurances véhicules		698.85		600.00		98.85
6150.3137.00	Impôts sur les véhicules		115.00		150.00		-35.00
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage		3'798.55		28'000.00		-24'201.45
6150.3141.01	Entretien des routes (travaux par des tiers)		10'500.75		15'000.00		-4'499.25
6150.3141.11	Entretien hivernal des routes (travaux par des tiers)		11'903.35		20'000.00		-8'096.65
6150.3141.21	Entretien de l'éclairage public		1'520.45		1'600.00		-79.55
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines		2'085.40		3'000.00		-914.60
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes		47'147.93		45'188.10		1'959.83
6150.3940.00	Imputations internes des intérêts		7'388.70		7'913.00		-524.30
6150.4660.10	Amortissements planifiés des subventions d'investissements		1'376.08		1'376.10		-0.02
62	Transports publics	29'974.00		30'500.00		-526.00	
621	Infrastructures de transports publics	6'514.00		5'500.00		1'014.00	
6210	Infrastructures de transports publics	6'514.00		5'500.00		1'014.00	
6210.3611.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	6'514.00		5'500.00		1'014.00	
622	Trafic régional et agglomération	23'460.00		24'000.00		-540.00	
6220	Trafic régional et agglomération	23'460.00		24'000.00		-540.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	23'460.00		24'000.00		-540.00	
629	Transports publics non mentionné ailleurs			1'000.00		-1'000.00	
6290	Transports publics non mentionné ailleurs			1'000.00		-1'000.00	
6290.3109.00	Compensation des carte journalières achetées ailleurs			1'000.00		-1'000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	425'215.05	382'818.10	417'807.35	350'858.00	7'407.70	31'960.10
71	Approvisionnement en eau	122'533.77	122'533.77	100'344.00	100'344.00	22'189.77	22'189.77
710	Approvisionnement en eau	122'533.77	122'533.77	100'344.00	100'344.00	22'189.77	22'189.77
7101	Approvisionnement communal en eau	122'533.77	122'533.77	100'344.00	100'344.00	22'189.77	22'189.77
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	34'120.42		35'000.00		-879.58	
7101.3111.01	Achat de compteurs	2'016.80				2'016.80	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	564.75		500.00		64.75	
7101.3130.01	Frais administratifs divers - Prestations services de tiers	9'476.85		3'000.00		6'476.85	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau et des installations	45'315.46		8'000.00		37'315.46	
7101.3300.31	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	5'186.96		5'356.00		-169.04	
7101.3510.01	Attrib. au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	24'318.38		48'488.00		-24'169.62	

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7101.3940.00	Imputations internes des intérêts	1'534.15				1'534.15	
7101.4240.01	Taxes de base		64'129.70				64'129.70
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		58'150.40		100'000.00		-41'849.60
7101.4660.10	Amortissements planifiés des subventions cantonales d'invest		253.67		344.00		-90.33
72	Traitement des eaux usées	189'901.13	189'901.13	190'014.00	190'014.00	-112.87	-112.87
720	Traitement des eaux usées	189'901.13	189'901.13	190'014.00	190'014.00	-112.87	-112.87
7201	Traitement communal des eaux usées	189'901.13	189'901.13	190'014.00	190'014.00	-112.87	-112.87
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	2'914.70		4'000.00		-1'085.30	
7201.3130.00	Entretien par des tiers (contrôle, entretien, gestion des al	3'647.35		4'000.00		-352.65	
7201.3130.01	Frais de télécommunication et de ports	401.50				401.50	
7201.3130.02	Frais administratifs divers - Groupe T2i			1'000.00		-1'000.00	
7201.3132.00	Frais d'honoraires	6'379.00		1'000.00		5'379.00	
7201.3134.00	Primes d'assurances diverses	1'104.60		1'300.00		-195.40	
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	7'026.30		5'300.00		1'726.30	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	3'184.85		10'000.00		-6'815.15	
7201.3300.32	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	8'866.39		8'434.00		432.39	
7201.3510.01	Attrib. au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	111'932.74		107'850.00		4'082.74	
7201.3612.00	Participation aux frais de la STEP Grolley	41'825.60		45'000.00		-3'174.40	
7201.3631.00	Participation aux frais de lutte contre l'hydrocarburant			100.00		-100.00	
7201.3940.00	Imputations internes des intérêts	2'618.10		2'030.00		588.10	
7201.4240.01	Taxes de base		115'735.80				115'735.80
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		72'245.25		190'000.00		-117'754.75
7201.4260.00	Remboursement et participations de tiers		1'906.10				1'906.10
7201.4660.10	Amortissements planifiés des subventions cantonales d'invest		13.98		14.00		-0.02
73	Gestion des déchets	78'166.51	65'283.20	78'304.35	57'000.00	-137.84	8'283.20
730	Gestion des déchets	78'166.51	65'283.20	78'304.35	57'000.00	-137.84	8'283.20
7301	Gestion communale des déchets	78'166.51	65'283.20	78'304.35	57'000.00	-137.84	8'283.20
7301.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	5'715.45		5'700.00		15.45	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	553.40		444.00		109.40	
7301.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	365.35		363.70		1.65	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	246.70		205.55		41.15	
7301.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	54.45		91.10		-36.65	
7301.3099.00	Autres charges du personnel	332.00				332.00	
7301.3109.00	Achats sacs et clips, taxes comprises, destinés à la revente			2'000.00		-2'000.00	
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	119.75				119.75	
7301.3130.00	Frais d'élimination des déchets	69'865.66		67'500.00		2'365.66	
7301.3134.00	Assurances primes - déchetterie	10.00				10.00	

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	903.75		2'000.00		-1'096.25	
7301.4240.00	Taxes de base (taxes ordures)		36'420.00		36'000.00		420.00
7301.4240.01	Taxes d'utilisation - Vente sacs poubelle et clips container		24'545.20		1'000.00		23'545.20
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, récupération		4'318.00		20'000.00		-15'682.00
74	Aménagements	1'000.00		8'000.00		-7'000.00	
741	Corrections des cours d'eau	1'000.00		8'000.00		-7'000.00	
7410	Corrections des cours d'eau	1'000.00		8'000.00		-7'000.00	
7410.3130.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	1'000.00		8'000.00		-7'000.00	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	2'418.90		10'900.00		-8'481.10	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	2'418.90		10'900.00		-8'481.10	
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	2'418.90		10'900.00		-8'481.10	
7690.3000.00	Jetons de présence, autorités et commission verte	1'080.00		900.00		180.00	
7690.3130.00	Interventions de la commission verte	1'338.90		10'000.00		-8'661.10	
77	Protection de l'environnement, autres	6'384.03	1'800.00	9'798.00	500.00	-3'413.97	1'300.00
771	Cimetière, crématoires	6'384.03	1'800.00	9'798.00	500.00	-3'413.97	1'300.00
7710	Cimetière communal	6'384.03	1'800.00	9'798.00	500.00	-3'413.97	1'300.00
7710.3001.00	Rémunération fossoyeurs	150.00				150.00	
7710.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	1'551.20		1'200.00		351.20	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	115.90		93.00		22.90	
7710.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	76.80		76.55		0.25	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	52.35		43.25		9.10	
7710.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	11.55		19.20		-7.65	
7710.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fourniture			100.00		-100.00	
7710.3132.00	Honoraires, conseils			200.00		-200.00	
7710.3143.00	Entretien du cimetière	1'271.90		5'000.00		-3'728.10	
7710.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	2'971.68		2'972.00		-0.32	
7710.3940.00	Imputations internes des intérêts	182.65		94.00		88.65	
7710.4240.00	Taxes d'entrées et de concessions		1'800.00		500.00		1'300.00
79	Aménagement du territoire	24'810.71	3'300.00	20'447.00	3'000.00	4'363.71	300.00
790	Aménagement du territoire	24'810.71	3'300.00	20'447.00	3'000.00	4'363.71	300.00
7900	Aménagement du territoire	24'810.71	3'300.00	20'447.00	3'000.00	4'363.71	300.00
7900.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions			500.00		-500.00	
7900.3130.00	Permis de construire	5'230.00		2'000.00		3'230.00	
7900.3130.01	Service cantonal du cadastre			200.00		-200.00	
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	270.00		500.00		-230.00	
7900.3132.01	Honoraires des avocats			500.00		-500.00	
7900.3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	17'806.68		13'434.00		4'372.68	

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7900.3612.00	Particip. à l'Association pour le plan directeur régional	1'029.18		3'300.00		-2'270.82	
7900.3940.00	Imputations internes des intérêts	474.85		13.00		461.85	
7900.4210.00	Emoluments administratifs - autorisation de construire		3'300.00		3'000.00		300.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'142.15		1'850.00		-707.85	
82	Sylviculture	1'142.15		1'850.00		-707.85	
820	Sylviculture	1'142.15		1'850.00		-707.85	
8200	Domaine forestier communal	1'142.15		1'850.00		-707.85	
8200.3145.00	Entretien de la forêt			500.00		-500.00	
8200.3612.00	Participation à l'association Forêts-Sarine	1'142.15		1'150.00		-7.85	
8200.3910.00	Traitement du personnel d'exploitation			200.00		-200.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	27'066.15	2'560'439.49	71'500.00	2'324'197.00	-44'433.85	236'242.49
91	Impôts	15'481.85	2'160'823.85	15'000.00	1'952'450.00	481.85	208'373.85
910	Impôts	15'481.85	2'160'823.85	15'000.00	1'952'450.00	481.85	208'373.85
9100	Impôts communaux ordinaires	15'481.85	1'840'686.95	15'000.00	1'738'450.00	481.85	102'236.95
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	15'481.85		15'000.00		481.85	
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques - année fiscale		1'233'061.75		1'581'000.00		-347'938.25
9100.4000.10	Impôts sur revenu personnes physiques - années précédentes		363'932.20				363'932.20
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		94'463.80		25'000.00		69'463.80
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale		76'576.65		104'500.00		-27'923.35
9100.4001.10	Impôts sur fortune personnes physiques - années précédentes		21'644.30				21'644.30
9100.4002.00	Impôts à la source		21'538.25		10'000.00		11'538.25
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales - année fiscale		5'366.65		12'000.00		-6'633.35
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice personnes morales - années précédentes		19'655.70				19'655.70
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales - année fiscale		-960.50		1'100.00		-2'060.50
9100.4011.10	Impôts sur capital personnes morales - années précédentes		1'511.40				1'511.40
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		48.75		1'000.00		-951.25
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		3'848.00		3'850.00		-2.00
9101	Impôts communaux spéciaux		320'136.90		214'000.00		106'136.90
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		179'124.40		170'000.00		9'124.40
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		57'879.75		22'000.00		35'879.75
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		39'605.95		22'000.00		17'605.95
9101.4024.00	Impôts sur les successions et donations		43'526.80				43'526.80
93	Péréquation financière intercommunale	291'697.00	291'697.00	291'697.00	291'697.00		
930	Péréquation financière intercommunale		291'697.00		291'697.00		
9300	Péréquation financière intercommunale		291'697.00		291'697.00		
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		50'520.00		50'520.00		

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		241'177.00		241'177.00		
95	Part aux recettes sans affectation, autres	1'350.90	54'037.30	1'500.00	51'000.00	-149.10	3'037.30
950	Part aux recettes sans affectation, autres	1'350.90	54'037.30	1'500.00	51'000.00	-149.10	3'037.30
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	1'350.90	54'037.30	1'500.00	51'000.00	-149.10	3'037.30
9500.3130.00	Frais de perception d'impôts sur véhicules	1'350.90		1'500.00		-149.10	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		54'037.30		51'000.00		3'037.30
96	Administration de la fortune et de la dette	23'312.20	29'139.34	25'000.00	29'050.00	-1'687.80	89.34
961	Intérêts	23'312.20	29'139.34	25'000.00	29'050.00	-1'687.80	89.34
9610	Intérêts	23'312.20	29'139.34	25'000.00	29'050.00	-1'687.80	89.34
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	291.25				291.25	
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	18'263.85		21'000.00		-2'736.15	
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	4'757.10		4'000.00		757.10	
9610.4401.00	Intérêts des créances fiscales		10'843.80		8'000.00		2'843.80
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers		31.69		50.00		-18.31
9610.4940.00	Imputations internes des intérêts		18'263.85		21'000.00		-2'736.15
99	Postes non ventilables	-13'078.80	24'742.00	30'000.00	30'000.00	-43'078.80	24'742.00
990	Postes non ventilables	-13'078.80	24'742.00	30'000.00	30'000.00	-43'078.80	24'742.00
9900	Postes non ventilables	-13'078.80	24'742.00	30'000.00	30'000.00	-43'078.80	24'742.00
9900.3199.00	Dépenses non spécifiées	3'215.00		30'000.00		-26'785.00	
9900.3611.00	Provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg	-19'293.80				-19'293.80	
9900.3636.00	Subvention communale ponctuelle (tenancier auberge communal)	3'000.00				3'000.00	
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		24'742.00				24'742.00

Comptes de résultat au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	374'382.61	63'443.78	342'320.60	56'493.40	32'062.01	6'950.38
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	65'972.18	15'527.95	52'590.00	15'000.00	13'382.18	527.95
2	FORMATION	1'076'991.96	92'269.40	1'079'258.84	66'912.80	-2'266.88	25'356.60
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	52'997.70	6'973.57	60'781.25	6'771.65	-7'783.55	201.92
4	SANTE	297'881.20	2'304.25	304'883.25	3'500.00	-7'002.05	-1'195.75
5	PREVOYANCE SOCIALE	395'741.25	3'391.20	445'950.00	1'000.00	-50'208.75	2'391.20
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	118'887.26	1'376.08	157'051.10	1'376.10	-38'163.84	-0.02
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	425'215.05	382'818.10	417'807.35	350'858.00	7'407.70	31'960.10
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'142.15		1'850.00		-707.85	
9	FINANCES ET IMPOTS	27'066.15	2'560'439.49	71'500.00	2'324'197.00	-44'433.85	236'242.49
	TOTALISATION	2'836'277.51	3'128'543.82	2'933'992.39	2'826'108.95	-97'714.88	302'434.87
	Résultat	292'266.31			107'883.44	400'149.75	

Comptes d'investissement au 31.12.2022

Compte	Désignation	Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	223'210.10	
61	Circulation routière	223'210.10	
615	Routes communales	223'210.10	
6150	Routes communales	223'210.10	
6150.5010.00	Etude réaménagements routes, trottoirs et arrêts de bus	27'009.25	
6150.5010.01	Entretien et rénovation diverses routes communales	196'200.85	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	73'512.65	96'486.40
71	Approvisionnement en eau		62'940.00
710	Approvisionnement en eau		62'940.00
7101	Approvisionnement communal en eau		62'940.00
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		62'940.00
72	Traitement des eaux usées	73'512.65	33'546.40
720	Traitement des eaux usées	73'512.65	33'546.40
7201	Traitement communal des eaux usées	73'512.65	33'546.40
7201.5032.01	Achat et installation de la nouvelle pompe STAP		
7201.6370.00	Taxes de raccordements de ménages privés	73'512.65	
9	FINANCES ET IMPOTS	96'486.40	296'722.75
99	Postes non ventilables	96'486.40	296'722.75
999	Clôture	96'486.40	296'722.75
9990	Clôture	96'486.40	296'722.75
9990.5900.00	Report de recettes au bilan sur investissements		
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan sur investissements	96'486.40	

Bilan au 31.12.2022

Compte	Désignation	Bilan au		Mouvement		Bilan au
		01.01.2022	31.12.2022	Débit	Crédit	
1	ACTIF	5'815'896.34	13'437'384.57	12'079'202.66	7'174'078.25	
10	Patrimoine financier	3'002'795.12	8'299'400.91	8'392'819.80	2'909'376.23	
100	Disponibilités et placements à court terme	1'985'702.09	2'873'724.76	3'163'070.14	1'696'356.71	
1000	Caisse	2'051.90	4'009.55	4'795.60	1'265.85	
10000.00	Caisse principale	2'051.90	4'009.55	4'795.60	1'265.85	
1001	Poste	136'724.93	20'326.95	120'876.32	36'175.56	
10010.00	Postfinance No compte 17-2977-9	135'359.30	19'926.95	120'818.13	34'468.12	
10011.00	Compte postal Dons rénovation Chapelle Nierlet 17-785343-8	1'365.63	400.00	58.19	1'707.44	
1002	Banque	1'846'925.26	2'849'388.26	3'037'398.22	1'658'915.30	
10020.00	Banque cantonale compte courant 30 01 129.326-08	1'730'238.40	2'609'156.57	2'797'468.32	1'541'926.65	
10020.01	Banque Raiffeisen compte courant 05 1529 0112 3	13'409.35	240'206.50	239'897.90	13'717.95	
10021.00	Raiffeisen - Epargne - 08 3138 9723 6	14'223.72	3.56		14'227.28	
10021.01	Raiffeisen - Taxes épuration - 08 3256 8236 7	2'528.60		32.00	2'496.60	
10021.02	Raiffeisen - Protection Civil - 03 7557 9090 1	86'525.19	21.63		86'546.82	
101	Créances	-1'043'429.21	3'307'878.73	3'328'540.42	-1'064'090.90	
1010	Créances résultant de livraison de prestations envers des ti	162'319.21	912'419.60	842'467.40	232'271.41	
10100.00	Débiteurs divers (factures diverses)	242'319.21	912'419.60	842'467.40	312'271.41	
10100.99	Du croire (perte sur débiteur) actif négatif	-80'000.00			-80'000.00	
1011	Comptes courants avec tiers	-87'223.79	870'953.60	877'527.45	-93'797.64	
10110.01	Compte courant avec le canton - Trésorerie de l'Etat	-87'223.79	870'953.60	877'527.45	-93'797.64	
1012	Créances fiscales	-1'130'325.33	1'506'758.30	1'589'170.17	-1'212'737.20	
10120.12	Débiteurs impôts 2012	1'456.55			1'456.55	
10120.13	Débiteurs impôts 2013	-336.00		2'359.10	-2'695.10	
10120.14	Débiteurs impôts 2014	-1.65			-1.65	
10120.15	Débiteurs impôts 2015	-24'558.10			-24'558.10	
10120.16	Débiteurs impôts 2016	24'139.95	38.10	38.20	24'139.85	
10120.17	Débiteurs impôts 2017	5'465.85	57.45	128.25	5'395.05	
10120.18	Débiteurs impôts 2018	22'645.50	45.50	9'120.25	13'570.75	
10120.19	Débiteurs impôts 2019	71'135.70	-2'423.70	33'931.00	34'781.00	
10120.20	Débiteurs impôts 2020	-91'953.15	1'509'040.95	272'191.42	1'144'896.38	
10120.21	Débiteurs impôts 2021	-1'138'319.98		190'324.05	-1'328'644.03	
10120.22	Débiteurs impôts 2022			1'081'077.90	-1'081'077.90	
1013	Acomptes à des tiers	16'862.03		1'142.15	15'719.88	
10130.00	Avoir - Avances Forêts Sarine	16'862.03		1'142.15	15'719.88	
1015	Comptes courants internes		2'065.35		2'065.35	
10154.01	Compte de compensation, paiements débiteurs en att		2'065.35		2'065.35	
1019	Autres créances	-5'061.33	15'681.88	18'233.25	-7'612.70	

Bilan au 31.12.2022

Compte	Désignation	Bilan au		Mouvement		Mouvement		Bilan au
		01.01.2022	31.12.2022	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
10192.00	Compte courant AFC	-5'061.33		9'297.98	11'849.35			-7'612.70
10192.10	Débitur TVA - Approvisionnement eau potable - TVA à récupérer			6'383.90	6'383.90			
104	Actifs de régularisation	1'901'209.24		2'117'797.42	1'901'209.24			2'117'797.42
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitations	54'695.19		52'308.77	54'695.19			52'308.77
10410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d	54'695.19		52'308.77	54'695.19			52'308.77
1042	Impôts (nature 40) AT	1'846'514.05		2'065'488.65	1'846'514.05			2'065'488.65
10420.00	Régularisation impôts	1'846'514.05		2'065'488.65	1'846'514.05			2'065'488.65
107	Placements financiers à long terme	200.00						200.00
1070	Actions et parts sociales	200.00						200.00
10702.00	Part sociale à la Raiffeisen No 9900345765	200.00						200.00
108	Immobilisations corporelles PF	159'113.00						159'113.00
1080	Terrains PF	159'113.00						159'113.00
10800.00	Terrains agricoles - parquets loués	159'113.00						159'113.00
14	Patrimoine administratif	2'813'101.22		5'137'983.66	3'686'382.86			4'264'702.02
140	Immobilisations corporelles PA	2'679'050.97		5'031'381.71	3'615'637.54			4'094'795.14
1400	Terrains PA	164'974.05		41'487.15	52'216.75			154'244.45
14000.00	Terrains du patrimoine administratif	112'757.30		41'487.15				154'244.45
14000.01	Terrain - art.1229 - 732 m2 - côté salle communale	52'216.75			52'216.75			
1401	Routes et voies de communications PA	627'615.80		1'661'982.63	773'880.16			1'515'718.27
14010.00	Routes	307'653.75		1'549'501.08				1'857'154.83
14010.01	Arrêts de bus			39'196.65				39'196.65
14010.02	Sentier du bois du Puits			73'284.90				73'284.90
14010.80	Réfection routes Nierlet-En Boulé-Montagny-Trois Sapins	271'677.15			271'677.15			
14010.99	Amortissements cumulés Routes et voies de communications PA				453'918.11			-453'918.11
14012.00	Sentier du Bois du Puits	48'284.90			48'284.90			
1403	Autres ouvrages de génie civile PA	101'483.55		1'226'966.56	275'212.44			1'053'237.67
14030.00	Cimetière			74'291.95				74'291.95
14030.99	Amortissements cumulés cimetière				32'956.26			-32'956.26
14031.01	Adduction - approvisionnement en eau	56'924.45		379'387.86	21'355.65			414'956.66
14031.99	Amortissements cumulés adduction et approvisionnement en eau				68'143.20			-68'143.20
14032.01	Traitement des eaux usées	9'537.15		773'286.75				782'823.90
14032.99	Amortissements cumulés traitement des eaux usées				117'735.38			-117'735.38
14034.00	Cimetière	35'021.95			35'021.95			
1404	Bâtiments PA	1'675'475.62		2'089'813.57	2'493'160.89			1'272'128.30
14040.00	Bâtiment administration communale	29'918.30		127'075.75				156'994.05
14040.01	Bâtiment scolaire	256'921.00		299'140.55				556'061.55
14040.02	Salle communale	34'575.75		977'789.12				1'012'364.87

Bilan au 31.12.2022

Compte	Désignation	Bilan au		Mouvement		Bilan au
		01.01.2022	31.12.2022	Débit	Crédit	
14040.03	Auberge communale	358'753.75		361'507.70		720'261.45
14040.05	Chapelle de Nierlet	25'862.72		89'430.50		115'293.22
14040.06	Abri PC - Buvette Football club	575'912.40			158'798.94	417'113.46
14040.07	Buvette FC			151'677.63		151'677.63
14040.08	Local feu			83'192.32		83'192.32
14040.80	Divers bâtiments communaux	393'531.70			393'531.70	
14040.99	Amortissements cumulés bâtiments				1'940'830.25	-1'940'830.25
1406	Biens meubles PA	109'501.95		11'131.80		99'466.45
14060.00	Réaménagement de la place de jeux 2021	93'711.45				93'711.45
14060.01	Installation de tir	15'790.50		11'131.80		26'922.30
14060.99	Amortissements cumulés bâtiments				21'167.30	-21'167.30
142	Immobilisations incorporelles PA	100'038.25		105'037.75		134'330.68
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	100'038.25		105'037.75		134'330.68
14290.00	Plan d'aménagement local (PAL)	56'312.05		78'028.50		134'340.55
14290.01	Etude réaménagement routes-trottoirs	43'726.20		27'009.25		70'735.45
14290.99	Amortissements cumulés PAL				70'745.32	-70'745.32
145	Participations, capital social PA	34'012.00		1'564.20		35'576.20
1452	Participations aux communes et aux associations intercommunales	16'000.00				16'000.00
14520.00	Parts au Capital-actions du Service social Sarine Ouest	16'000.00				16'000.00
1454	Participations aux entreprises publiques	18'012.00		1'564.20		19'576.20
14540.00	Parts au Capital-actions SAIDEF (Châtillon)	18'012.00		1'564.20		19'576.20
2	PASSIF	-5'815'896.34		6'777'648.07		-7'174'078.25
20	Capitaux de tiers	-2'510'593.90		1'220'122.02		-2'327'049.44
200	Engagements courants	-160'531.80		397'575.00		-109'873.63
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	-160'531.80		215'077.05		-109'203.63
20000.00	Créanciers	-160'531.80		160'531.80		-113'173.38
20001.00	Créanciers caisse de compensation			28'165.55		-0.60
20001.01	Créanciers caisse de pension (Bâloise)			20'088.70		2'755.00
20001.02	Créanciers assurances accidents (SUVA et Bâloise)			3'718.10		1'215.00
20001.03	Créanciers indemnités journalière maladie (Bâloise)			2'572.90		0.35
2002	Impôts et TVA			4'641.40		4'641.40
20022.10	Créancier TVA Approvisionnement en eau potable - fonctionnement			3'067.90		3'067.90
20022.11	Créancier TVA Approvisionnement en eau potable - investissem			1'573.50		1'573.50
2005	Comptes courants internes			177'506.55		-120.00
20053.00	Compte de compensation salaires			177'506.55		-120.00
2006	Dépôts et cautions			350.00		-550.00
20060.00	Dépôts et cautions - location salle communale			350.00		-550.00

Bilan au 31.12.2022

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2022		Mouvement		Bilan au 31.12.2022
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	
201	Engagements financiers à court terme		233'200.00		233'200.00	
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers		233'200.00		233'200.00	
20102.01	Banque Raiffeisen prêt taux variable 11641.56/1 - amorti tou		233'200.00		233'200.00	
204	Passifs de régularisation	-105'078.70		105'078.70	95'706.00	-95'706.00
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-105'078.70		105'078.70	95'706.00	-95'706.00
20410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges	-105'078.70		105'078.70	95'706.00	-95'706.00
206	Engagements financiers à long terme	-1'925'960.00		354'897.17	325'354.73	-1'896'417.56
2064	Emprunts	-1'925'960.00		341'320.00		-1'584'640.00
20640.01	BCF 467.751-06 - prêt taux fixe	-312'000.00		32'000.00		-280'000.00
20640.02	BCF 467.752-03 - prêt taux fixe mio	-835'000.00		44'000.00		-791'000.00
20640.03	BCF 541.748-09 - prêt taux fixe	-320'760.00		32'120.00		-288'640.00
20641.01	Banque Raiffeisen prêt taux fixe 11641.27/1 - échéance au 30	-123'200.00		233'200.00		110'000.00
20641.02	Banque Raiffeisen prêt taux fixe 11641.84/1 - échéance au 28	-110'000.00				-110'000.00
20641.03	11641.55/1 BR prêt taux fixe	-125'000.00				-125'000.00
20641.04	11641.34/1 BR prêt taux fixe	-100'000.00				-100'000.00
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif		13'577.17		325'354.73	-311'777.56
20680.00	Subventions d'investissements de la confédération		4'954.80		56'154.40	-51'199.60
20681.00	Subventions d'investissements du canton		3'920.43		81'302.44	-77'382.01
20684.00	Subventions d'investissements des entreprises publiques		1'092.95		13'476.32	-12'383.37
20687.00	Subventions d'investissements de ménages privés		3'608.99		77'935.17	-74'326.18
20687.01	Subventions d'investissements de ménages privés - EP				62'940.00	-62'940.00
20687.02	Subventions d'investissements de ménages privés - EU/EC				33'546.40	-33'546.40
208	Provisions à long terme	-215'720.00		129'371.15	35'400.00	-121'748.85
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-85'000.00		85'000.00		
20860.00	Provision assainissement Caisse de pension Etat de Fribourg	-85'000.00		85'000.00		
2089	Autres provisions à long terme du compte de résultats	-130'720.00		44'371.15	35'400.00	-121'748.85
20890.00	Provision - Réserve fonds Chapelle Nierlet	-720.00			400.00	-1'120.00
20890.01	Provision - Réserve de la police du feu	-5'000.00				-5'000.00
20890.02	Provision - Réserve pour tavaux futurs	-125'000.00		44'371.15		-80'628.85
20890.03	Provision - Réserve assainissement butte de tir				35'000.00	-35'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de	-103'303.40				-103'303.40
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	-103'303.40				-103'303.40
20910.00	Taxes compensatoires pour locaux de la protection civile	-103'303.40				-103'303.40
29	Capital propre	-3'305'302.44	5'557'526.05		7'099'252.42	-4'847'028.81
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1'019'084.29	939'905.61		1'965'279.45	-2'044'458.13
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1'019'084.29	939'905.61		1'965'279.45	-2'044'458.13
29001.00	Financement spécial Approvisionnement en eau - Maintien de l	-525'408.46	373'889.44		323'500.65	-475'019.67

Bilan au 31.12.2022

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2022		Mouvement		Bilan au 31.12.2022
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	
29001.01	Financement spécial Approvisionnement en eau - Equilibre du				373'889.44	-373'889.44
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - Maintien de la v	-463'675.83		566'016.17	701'873.19	-599'532.85
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - Equilibre du com				566'016.17	-566'016.17
29003.00	Financement spécial Gestion des déchets	-30'000.00				-30'000.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)			4'616'056.24	4'838'578.26	-222'522.02
2950	Réserve liée au retraitement (MCH2)			4'616'056.24	4'838'578.26	-222'522.02
29500.00	Patrimoine administratif, autres			3'538'012.73	3'760'534.75	-222'522.02
29501.00	Approvisionnement en eau			617'083.36	379'387.86	237'695.50
29502.00	Traitement des eaux usées			460'960.15	698'655.65	-237'695.50
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier			1'564.20	1'564.20	
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier			1'564.20	1'564.20	
29600.00	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier			1'564.20	1'564.20	
299	Excédent ou découvert du bilan	-2'286'218.15			293'830.51	-2'580'048.66
2990	Résultat annuel				292'266.31	-292'266.31
29900.00	Résultat annuel				292'266.31	-292'266.31
2999	Résultat cumulés des années précédentes	-2'286'218.15			1'564.20	-2'287'782.35
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	-2'286'218.15			1'564.20	-2'287'782.35

RAIFFEISEN

Occupez-vous
de votre prévoyance
dès maintenant



Nouveau: le pilier 3a digital dans l'e-banking

Ouvrez votre compte du pilier 3a en trois minutes avec la solution de prévoyance digitale de Raiffeisen. En quelques clics, investissez vos capitaux de prévoyance dans des fonds durables. Une solution digitale complète sans paperasse.

raiffeisen.ch/prevoyance-digitale

Point 4: Demande de crédit d'engagement - Eclairage public (assainissement)

Dans le cadre de mesures d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse, le Conseil communal vous soumet la proposition d'assainir l'éclairage public en remplaçant tous les candélabres non-LED par des LED. Ceci permettra d'abaisser la lumière par secteurs ou par tranches horaire, mais également d'installer une détection dynamique sur les points lumineux. L'assainissement proposé prévoit d'installer sur 44 points lumineux non encore équipés, cette nouvelle technologie. L'amélioration de notre équipement représentera une consommation annuelle de 5'437 kwh contre 12'743 kwh actuellement. L'économie d'énergie atteindra ainsi environ 60%.

Coût de l'investissement selon devis	CHF 65'000
--------------------------------------	------------

Financement par un emprunt bancaire

Intérêt 3%	CHF 1'950
Amortissement 5%	CHF 3'250
Charge financière annuelle	CHF 5'200

Point 5: Demande de crédit d'engagement – Entretien et rénovation du complexe scolaire et de la salle communale

Après plus de 20 ans de construction, la salle communale a besoin d'un rafraîchissement afin de rester accueillante pour nos citoyennes et citoyens. Des travaux de peinture intérieure ont déjà été réalisés afin de lui redonner une nouvelle « jeunesse ». Le Conseil communal vous propose de continuer son lifting en ponçant le parquet, en remplaçant les luminaires par un système LED et en remplaçant les tables et chaises. Les anciennes tables et chaises seront mises à disposition des citoyens en lieu et place des chaises et tables jaunes actuelles. A l'extérieur, le Conseil communal prévoit de refaire la peinture et de réaménager le talus par une prairie fleurie et la plantation de divers arbustes.

Concernant l'école, depuis plusieurs années, le Conseil communal a rénové différentes salles de classe. Afin de finaliser ces travaux, la commune doit encore refaire la peinture dans une classe des 3H-4H. Le remplacement d'un Linoléum dans une seconde classe et le changement des luminaires en LED dans tous les locaux sont compris dans ce projet. Pour la sécurité des enfants, les bancs et les patères murales seront consolidés.

L'enveloppe globale pour ces rénovations se monte à CHF 154'500. Au vu de la situation actuelle dans le domaine de la rénovation (matières premières principalement), une réserve spéciale de CHF 5'500 a été planifiée pour absorber les éventuels divers et imprévus. La demande de crédit d'engagement s'élève donc à CHF 160'000.

Salle communale	
Réfection des sols	CHF 11'000
Changement des luminaires (LED)	CHF 50'000
Remplacement tables et chaises	CHF 30'000
Peinture extérieure	CHF 17'000
Réaménagement du talus	CHF 10'000
Ecole	
Changement des luminaires (LED)	CHF 24'000
Peinture intérieure	CHF 2'500
Réfection des sols et consolidation des bancs et patères murales	CHF 10'000
Réserve spéciale / divers et imprévus	CHF 5'500
Demande de crédit soumis au vote	CHF 160'000

Financement par un emprunt bancaire

Intérêt 3%	CHF 4'800
Amortissement 5%	CHF 8'000
Charge financière annuelle	CHF 12'800

Point 6 : Demande de crédit d'engagement complémentaire – Mise en séparatif à Nierlet-les-Bois

Lors de l'Assemblée communale ordinaire du 11.12.2019, l'assemblée a accepté à l'unanimité des travaux de mise en séparatif au centre du village de Nierlet-les-Bois à hauteur de CHF 200'000.

Rappel du contenu de l'investissement

Le Conseil communal souhaite construire un deuxième collecteur pour les eaux usées afin que le secteur soit équipé en système séparatif. En effet, cette mise en séparatif figure parmi les mesures édictées dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) découlant de la loi sur les eaux. Actuellement, le tronçon ne comporte qu'une seule conduite qui transporte toutes les eaux usées à la STEP de Grolley. Par conséquent, les eaux de pluie sont amenées à y être traitées, engendrant des coûts de fonctionnement inutiles.

Plus important, en cas de fortes pluies, un déversoir d'orage s'active et permet de rejeter une partie des eaux dans le milieu naturel, sans passer par la STEP générant évidemment une pollution.

Sont notamment inclus dans le montant de l'investissement : les honoraires du bureau d'ingénieur, des travaux préparatoires et d'installation, les travaux de génie civil, l'évacuation des déblais, la fourniture et la pose des tuyaux et du goudron.

A la suite de l'octroi de ce crédit, la Commune a mis à l'enquête publique les différents travaux prévus. Le projet a dû être revu sur demande du SEn, notamment pour la profondeur des conduites et pour des raccordements supplémentaires, ce qui a généré une augmentation des dépenses. Les prix de la construction ayant augmenté ces derniers mois, une réserve pour les divers et imprévus, est également intégrée à la demande de crédit.

Pour ces raisons, le Conseil communal demande un crédit d'engagement complémentaire de CHF 50'000 pour mener à bien ce projet.

Coûts des travaux selon nouveau devis	CHF 230'000
Divers et imprévus	CHF 20'000
Montant total prévu	CHF 250'000
Crédit déjà voté en 2019	./ CHF 200'000
Crédit complémentaire soumis au vote	CHF 50'000

Financement par les liquidités (réserve)

Intérêt 0%	CHF 0
Amortissement 1.25%	CHF 625
Charge financière annuelle	CHF 625

Point 7 : Demande de crédit d'engagement – Adduction d'eau au Chemin de la Fenetta

En parallèle aux travaux de mise en séparatif, le Conseil communal souhaite profiter de la synergie de ce chantier, pour raccorder en eau potable les parcelles art. RF 1221 et 1222 de Nierlet-les-Bois.

Ces travaux doivent être réalisés en lien avec un projet de construction de nouvelles habitations à Nierlet-les-Bois. Le réseau d'eau potable doit donc être prolongé pour pouvoir raccorder les futurs immeubles.

Coûts des travaux selon devis	CHF 45'000
Divers et imprévus	CHF 5'000
Demande de crédit soumis au vote	CHF 50'000

Financement par les liquidités (réserve).

Intérêt 0%	CHF 0
Amortissement 1.25%	CHF 625
Charge financière annuelle	CHF 625

Point 8: Demande de crédit d'engagement – Mesures sécuritaires et pose d'un abribus à la Prali de Simon

Actuellement les enfants attendent les bus scolaires au bord de la route dans le quartier de la Prali de Simon, exposés aux intempéries. D'autre part, leur sécurité doit également être améliorée car des aménagements légers ont été réalisés jusqu'à aujourd'hui et doivent faire l'objet d'un concept global. Le Conseil communal vous propose un projet sécuritaire comprenant les honoraires du bureau d'étude, l'implantation d'un abribus et de marquages au sol.

Coûts des travaux selon devis	CHF 30'000
Demande de crédit soumis au vote	CHF 30'000

Financement par un emprunt bancaire

Intérêt 3%	CHF 900
Amortissement 5%	CHF 1'500
Charge financière annuelle	CHF 2'400

Point 9 : Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

Les modifications des statuts de l'Association, approuvées par l'assemblée des délégués du 14 décembre 2022, doivent être soumises aux Assemblées communales, respectivement aux Conseils généraux des communes membres pour approbation. Ces modifications portent sur trois points : la clef de répartition entre les communes ; la fixation de la limite d'endettement ; la composition du Comité directeur.

Vous trouverez, ci-dessous, les modifications des statuts soumises au vote de l'assemblée communale et une brève explication de ces modifications. Le message complet peut être consulté sur le site internet de la commune de Ponthaux.

Pour être approuvées les modifications doivent être acceptées par les $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population.

1. Modification de la clef de répartition entre les communes

Cette modification a été demandée par la commune de Villars-sur-Glâne qui estime que sa contribution est trop importante. Cette modification de la clef se traduirait par une augmentation de la contribution de Ponthaux de CHF4'951.- par an.

Une modification de l'article 37 des statuts doit donc être faite, de la manière suivante :

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.	<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

2. Modification de la limite d'endettement à 125 millions de francs, contre 100 millions actuellement

Une forte augmentation des besoins en financement (travaux sur le CO de Marly, mais surtout construction du CO de Givisiez) provoquera, à l'horizon 2026, le franchissement de la barre des 100 millions de francs d'endettement. C'est ce constat qui a conduit à proposer d'augmenter cette limite d'endettement. Il convient de préciser que l'utilisation de cette possibilité d'endettement est soumise à un encadrement : une dépense nouvelle supérieure à 5 millions de francs est soumise au référendum facultatif et celles supérieures à 10 millions au référendum obligatoire.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>

3. Modification de la composition du comité directeur

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège. Comme les statuts le précisent, les communes sièges sont représentées au Comité directeur. Un toilettage de l'article 16 s'impose en conséquence.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;</p>	<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;</p>

Suite article 16 :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ; | <ul style="list-style-type: none">- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ; |
|--|---|

Point 10 : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV)

Message sur la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse Broye / Vully – Ratification par l'Assemblée communale de Ponthaux (organe législatif)

Le présent message a pour objet l'approbation des statuts pour la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV) qui réunira les communes d'Avenches, de Belmont-Broye, de Cudrefin, de Delley-Portalban, de Faoug, de Gletterens, de Grolley, de Ponthaux, de Saint-Aubin et de Vully-les-Lacs et qui remplacera les sept stations d'épuration communales actuelles par une seule station régionale.

Ce projet de statuts a été élaboré par le comité de pilotage en suivant la procédure standard. Cette procédure s'achève par la présente soumission du projet de statuts pour ratification par les législatifs communaux qui aboutira, après ratification par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois, à l'existence juridique de l'association.

L'acceptation de ces statuts permettra à la future association EBBV de constituer ses organes de gestion (comité de direction, assemblée des délégués, commission financière) et de se doter des compétences financières nécessaires à la réalisation et à l'exploitation des infrastructures régionales de transport et d'épuration des eaux usées.

⇒ Les nouveaux statuts qui devront être ratifiés lors de l'Assemblée communale ainsi que le message complet sont disponibles sur le site internet www.ponthaux.ch et disponibles à l'administration communale durant les heures d'ouverture. En cas de questions, le conseiller communal en charge du dicastère, Monsieur Jan Salzmännli reste à votre disposition au 079 612 76 48 ou à salzmännli@icloud.com.

1. Rappel du contexte général

Dans le cadre des modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux de 2016 et de la lutte contre les micropolluants, les cantons de Fribourg et Vaud ont mis en place des stratégies de régionalisation de l'épuration pour permettre d'atteindre des objectifs élevés de qualité de l'eau pour les lacs et les cours d'eau.

Les micropolluants regroupent de nombreuses substances chimiques que l'on trouve notamment dans les médicaments, les produits de nettoyage ou encore les cosmétiques. Une part importante de ces substances aboutit dans les eaux usées et transite ensuite sans traitement vers les cours d'eau et les lacs, les STEP actuelles n'étant pas à même de les traiter. Leur réduction à la source et dans les rejets est nécessaire pour préserver les ressources d'eau potable et protéger les écosystèmes.

Selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux de 2016, les stations d'épuration (STEP) répondant aux conditions suivantes doivent mettre en place une étape de traitement des micropolluants d'ici à 2035 et peuvent ainsi bénéficier des subventions dédiées :

1. Les STEP auxquelles sont raccordés plus de 80'000 habitants.
2. Les STEP auxquelles sont raccordés plus de 24'000 habitants et qui sont situées dans les bassins versants des lacs.
3. Les STEP auxquelles sont raccordés plus de 8'000 habitants et dont les eaux épurées représentent plus de 10% du débit du cours d'eau récepteur.
4. Dans des cas fondés, les cantons peuvent demander l'optimisation de l'équipement des STEP de plus de 8'000 habitants raccordés situées dans des zones écologiquement sensibles ou se trouvant près de réserves d'eau importantes pour l'approvisionnement en eau potable.
5. Dès 2028, les STEP auxquelles sont raccordés plus de 1'000 habitants et rejetant dans des eaux particulièrement sensibles avec de mauvaises conditions de dilution (>20% d'eaux usées).

La condition 2 ci-dessus s'applique à la future STEP régionale EBBV. En effet, la régionalisation permettra d'atteindre le seuil de 24'000 habitants raccordés et ainsi toucher les subventions fédérales, si les dix communes choisissent de mutualiser leur épuration.

La Confédération soutient financièrement les projets soumis au traitement des micropolluants, par un subventionnement à la réalisation des infrastructures. La législation fédérale est amenée à évoluer ces prochaines années. Deux motions, portant sur le traitement de l'azote et des micropolluants dans toutes les STEP, ont été acceptées en 2021 par les chambres fédérales. Leur mise en œuvre est en cours d'étude. Une augmentation des exigences de traitement des STEP est à attendre pour ces prochaines années. Le projet de régionalisation EBBV considère un horizon à long terme, fixé à 2050, qui tient compte des exigences futures de traitement qui seront imposées par la législation.

A ces objectifs fédéraux s'ajoutent des enjeux locaux. En termes de fonctionnement, les grandes stations d'épuration épurent mieux que les petites, avec une professionnalisation accrue de l'exploitation et de l'entretien qui permet aussi de décharger les autorités communales.

La régionalisation de l'épuration permet également une rationalisation des coûts d'investissement et d'exploitation (économies d'échelles). Il est en effet moins cher de construire et d'exploiter une grande STEP régionale que de reconstruire et d'exploiter sept STEP communales. Sur le long terme (horizon 2050), la régionalisation est financièrement avantageuse pour toutes les STEP de la région EBBV. La régionalisation n'impacte par ailleurs pas les plafonds d'endettement des communes, les investissements étant entièrement financés par la future association via l'emprunt (l'épuration étant un compte affecté et autofinancé, aucun cautionnement n'est nécessaire par les communes membres).

2. Historique du projet

Comme première étape de la réflexion sur la régionalisation de l'épuration des eaux du périmètre « Basse-Broye / Vully », les cantons de Vaud et Fribourg ont réalisé une étude préliminaire en septembre 2018 afin de déterminer si une régionalisation était techniquement réalisable et économiquement intéressante pour les dix communes du périmètre.

L'état des lieux des sept STEP communales actuelles a montré que trois STEP sur sept devaient engager des travaux à court terme pour assurer le respect des exigences de rejet, soit parce que les installations sont trop âgées, soit parce que leur limite de capacité de fonctionnement est déjà atteinte. Pour les STEP présentant des rejets acceptables au regard de la législation qui leur est applicable (exigences fixées l'année de construction de chaque STEP), un renforcement des exigences de rejet serait exigé

par les autorités cantonales pour le traitement de l'azote et du phosphore lors des prochains travaux de réhabilitation même partiels.

L'étude préliminaire a permis de conclure que le raccordement des sept STEP communales existantes sur une seule STEP régionale était techniquement faisable et qu'il était plus avantageux pour toutes les communes de mutualiser, plutôt que de conserver et réhabiliter leurs STEP actuelles.

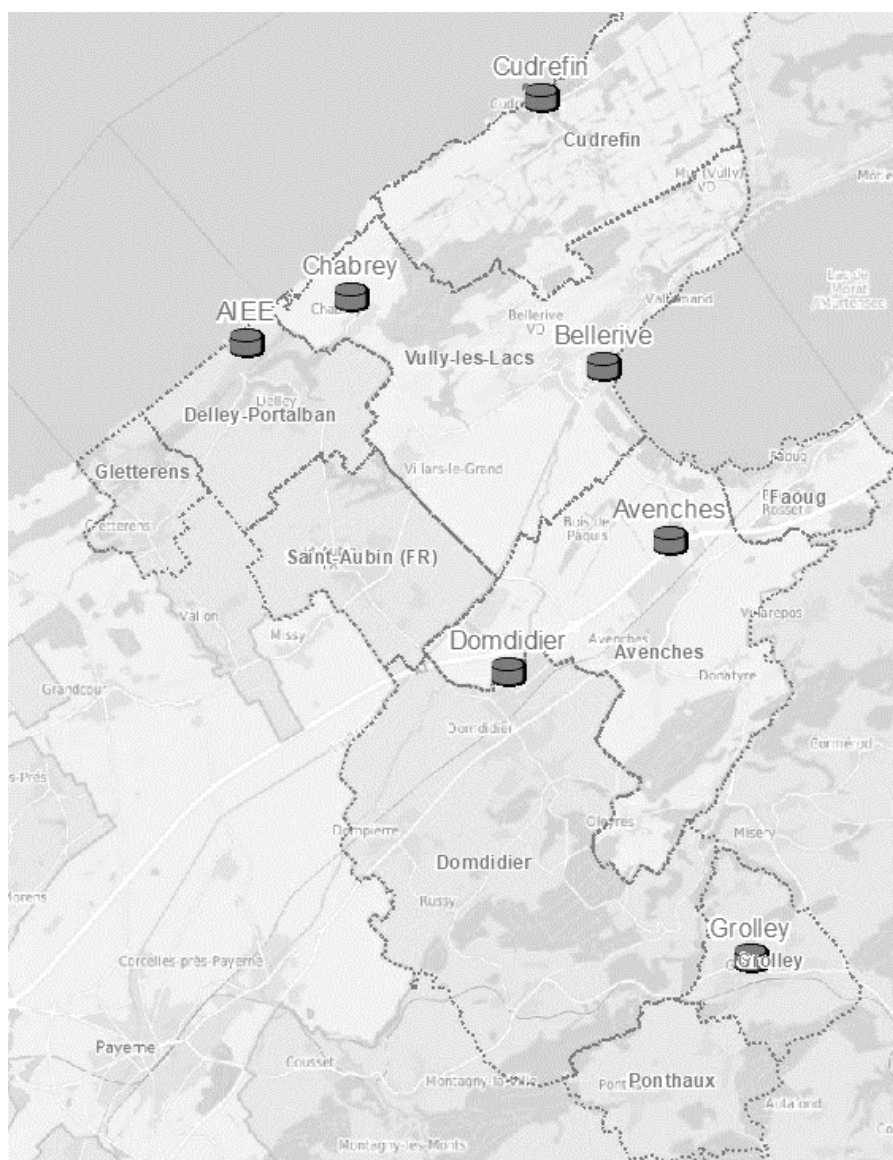


Figure 1 Les communes du périmètre de régionalisation et leurs stations d'épuration (STEP)

En août 2022, avec le rendu des études d'avant-projet précisant le concept technique complet et son coût, l'étape suivante est la validation du projet de statuts par les législatifs communaux pour créer officiellement l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye Vully (EBBV), objet de ce présent préavis.

3. Eléments techniques du projet

L'ensemble des éléments techniques du projet sont repris des études d'avant-projet (RWB SA, août 2022 et Holinger SA, août 2022).

Choix du site

Une analyse multicritère a été réalisée afin de déterminer, avec le COPIL, l'emplacement du meilleur site pour la future STEP régionale. L'implantation d'une station d'épuration doit répondre à la fois aux contraintes techniques imposées par la fonction de l'ouvrage et aux exigences de l'aménagement du territoire.

La priorité a été donnée à la recherche d'un site en zone à bâtir mais l'absence de terrain disponible au moment de l'étude de choix de site a orienté le choix vers le site « Proche PAC » contigu au site AgriCo sur la commune de Saint-Aubin et situé en zone agricole. En octobre 2021, l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF), propriétaire du site AgriCo, a proposé de mettre à disposition du COPIL une parcelle de 10'000 m² sur le site AgriCo en zone d'activités, ce qui représente une excellente opportunité pour le projet régional. En janvier 2022, le COPIL et AgriCo ont décidé de mutualiser les besoins et créer ainsi une seule STEP régionale traitant les eaux des 10 communes et les eaux industrielles du site AgriCo. Cette STEP permettra de couvrir l'entier des besoins futurs à court, moyen et long terme. La construction de la STEP régionale sera réalisée en deux phases :

- Une première étape pour les industries du site AgriCo (mise en service projetée en 2026, phase 1) ;
- Une seconde étape pour les communes (mise en service projetée à fin 2028, phase 2).

La future STEP régionale disposera d'un concept énergétique performant, permettant de maximiser son autonomie énergétique et de valoriser les ressources liées aux eaux usées et à leurs sous-produits. Cette autonomie énergétique permettra à l'association d'être relativement indépendante d'un marché de l'électricité très fluctuant et d'avoir ainsi une meilleure maîtrise de ses coûts.

Concept et dimensionnement des réseaux de raccordement

L'étude d'avant-projet des réseaux a étudié les nouvelles infrastructures à réaliser pour transporter les eaux des communes jusqu'à la future STEP régionale.

Les réseaux de raccordement projetés sont :

- La transformation de sept STEP actuelles en stations de pompage (STAP) (Avenches, Bellerive, Chabrey, Cudrefin, Delley-Portalban, Domdidier et Grolley).
- La réalisation de deux nouvelles stations de pompage à Champmartin (Cudrefin) et Villars-le-Grand.
- La pose de 5.5 km de collecteurs gravitaires et 24.1 km de conduites de refoulement sous pression.

A ces réseaux projetés s'ajoutent des ouvrages existants qui seront repris par l'association EBBV. Ils comprennent 26.2 km de canalisations gravitaires et 11.2 km de conduites de refoulement, neuf STAP existantes (Corsalettes, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Faoug, Gletterens et St-Aubin (trois ouvrages) ainsi que les ouvrages de prétraitement de la STEP de Grolley.

4. Coût, financement et clé de répartition

Selon le principe énoncé dans la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 60a LEaux), le financement de l'épuration doit être à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées (principe du pollueur-payeur). Les coûts liés à l'épuration doivent être entièrement couverts par les taxes communales. Les taxes doivent également couvrir le maintien de la valeur des infrastructures afin de compenser la perte de valeur des installations au fil du temps. Le principe du maintien de la valeur permet notamment de stabiliser les taxes à long terme, les coûts devant être supportés uniquement par ceux qui les engendrent (répartition des coûts sur plusieurs générations).

Principe du pot commun

Une approche régionale de l'épuration des eaux implique de ne pas tenir compte de l'emplacement des communes par rapport à la STEP. Les communes éloignées supportent le même coût que les communes situées à proximité directe de la future STEP. Le même principe est appliqué aujourd'hui au niveau communal entre les différentes habitations, éloignées ou proches de la STEP.

Ce principe est à la base du « pot commun » et fait partie intégrante de la clé de répartition des coûts EBBV. Il définit que l'association prend en charge l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation des infrastructures et à leur exploitation. Les coûts annualisés sont ensuite répartis entre les communes selon la clé de répartition décrite ci-après (art. 29 des statuts). De cette manière, chaque commune ne paie pas directement pour son propre raccordement mais paie sa part d'amortissement de l'ensemble des infrastructures.

Par ailleurs, les investissements nécessaires à la réalisation du projet régional seront à charge de l'association EBBV. Les communes n'auront pas à investir, le projet n'aura donc aucun impact sur les plafonds d'endettement communaux. L'association EBBV disposera de son propre plafond d'endettement, d'ores et déjà validé par le SCom et la DGAIC, à hauteur de 100 millions pour les investissements et de 4 millions pour le compte de trésorerie (art. 36 des statuts).

Les avant-projets ont permis d'affiner les coûts liés à la STEP régionale ainsi qu'aux réseaux et ouvrages de pompage avec une précision de +/- 25%. Une réserve de 10% pour divers et imprévus a été ajoutée afin de tenir compte du contexte mondial et de son influence sur l'évolution des prix des matériaux. Le montant du plafond se justifie ainsi :

Coûts d'investissement projetés (AP, août 2022)	
Coûts d'investissement STEP	CHF 69.8 mio
Coûts d'investissement STAP	CHF 4.5 mio
Coûts d'investissement Réseaux	CHF 16.3 mio
Réserve 10% pour divers et imprévus	CHF 9 mio
Total arrondi	CHF 100 mio

Le plafond d'endettement est un montant maximal. Chaque dépense d'investissement devra faire l'objet d'un préavis, voté par l'assemblée des délégués (art. 13, al. 1, lettre f). Pour toute dépense supérieure à CHF 40 mio (art. 41, al. 6), un référendum obligatoire sera nécessaire et les dépenses feront l'objet d'un vote populaire dans l'ensemble des communes fribourgeoises et vaudoises.

D'un point de vue financier, les études d'avant-projets ont démontré que la régionalisation est intéressante à long terme pour toutes les communes par rapport au renouvellement des STEP communales existantes (figure 2). Au niveau de la région, l'addition des coûts annualisés liés à la régionalisation est nettement inférieure (35%) aux coûts annualisés liés au renouvellement et mise aux normes des sept STEP existantes (statu quo). De plus, la qualité des eaux rejetées ne serait pas la même puisque le traitement des micropolluants ne toucherait, a priori, pas les petites installations (le statu quo considère un traitement des micropolluants uniquement aux STEP d'Avenches, Domdidier, Grolley et Chabrey).

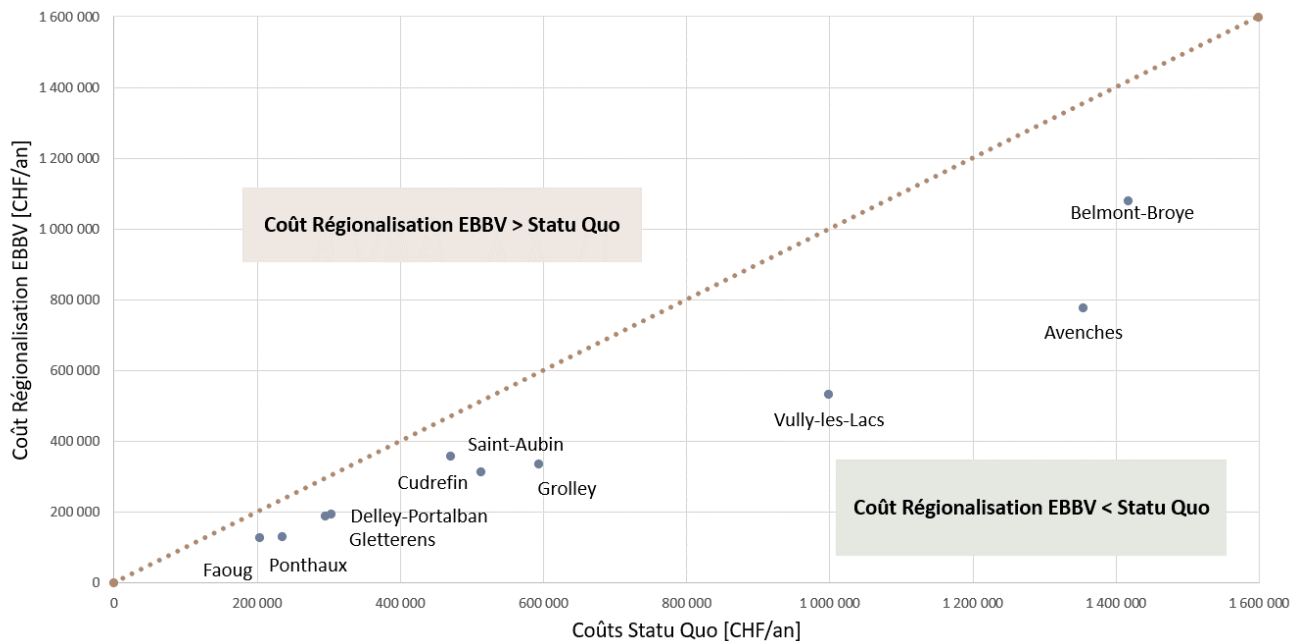


Figure 2 Comparatif entre les coûts totaux annualisés par commune (charges financières et charges d'exploitation) du Statu quo (renouvellement et mise aux normes des sept STEP existantes) (axe horizontal) par rapport à la Régionalisation (axe vertical). Chaque point représente une commune. Les communes qui se situent sous la diagonale orange sont avantagées avec un projet régional

Le principe du pot commun veut que l'association prenne en charge l'ensemble des coûts et des recettes du projet (notamment les subventions auxquelles elle a droit) et qu'elle refacture ensuite les coûts annualisés aux communes membres selon les clés de répartition définies dans les statuts. Ainsi, chaque commune membre bénéficie des subventions proportionnellement à sa contribution au financement des ouvrages subventionnés.

Clés de répartition

La répartition des coûts doit respecter le principe du pollueur-payeur en répartissant les frais selon les rejets effectifs qui devront être traités à la STEP régionale.

Les clés de répartition sont basées sur un système mixte de charges polluantes et de volume d'eau à traiter. La part de chacune de ces deux composantes varie selon les clés :

- La clé investissement considère 1/3 sur les charges polluantes de dimensionnement (EH de dimensionnement) et 2/3 sur les débits de dimensionnement (art. 30 al. 3 des statuts).

- La clé exploitation considère 1/3 sur les débits annuels moyens et 2/3 sur les charges polluantes moyennes (EH moyens) (art. 30 al. 6 des statuts).

De cette manière, la clé tient compte des particularités des communes : certaines ont une charge uniquement liée aux habitants, certaines la présence d'activités touristiques saisonnières et d'autres ont aussi des entreprises qui rejettent des eaux usées chargées à la STEP régionale. En incluant le paramètre de débit dans la répartition des coûts, on reconnaît le bénéfice des réseaux séparatifs en bon état qui amènent moins d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites dans les réseaux (ce qui est le cas pour la commune de Ponthaux).

Afin de définir les principes de collaboration entre l'ECPF et les communes, une convention a été établie entre l'ECPF et les dix communes EBBV. Cette convention définit les principes de collaboration pour la planification et la réalisation de la STEP régionale et traite notamment la question des garanties financières en cas de départ d'une industrie avant amortissement complet des ouvrages. Dans un tel cas, l'ECPF s'engage à assurer, en tant que tiers garant, le paiement à l'association des charges financières correspondant aux charges de dimensionnement dédiées aux besoins industriels du site AgriCo.

Comparaison des coûts avec EBBV et Statu Quo

	unité	Ponthaux
Coûts annualisés EBBV (nouveaux ouvrages)		
Charges d'exploitation STEP, réseaux et STAP 2040	CHF/an	63 330
Maintien de la valeur à 60% [CHF/an] ¹	CHF/an	29 937
Frais financiers (amortissement et intérêts de la dette) [CHF/an] ²	CHF/an	38 808
Charges de résultats Scénario EBBV (ouvrages à construire)	CHF/an	132 075
¹ Maintien de la valeur tenant compte de 60% de la valeur de remplacement des ouvrages		
² Durée d'amortissement des ouvrages: selon durée de vie technique et taux d'intérêt de 2%, emprunt à hauteur de 60%		
	unité	Ponthaux
Coûts annualisés Statu Quo		
Charges d'exploitation STEP, réseaux et STAP 2040	CHF/an	113 288
Maintien de la valeur à 60% [CHF/an] ¹	CHF/an	56 130
Frais financiers (amortissement et intérêts de la dette) [CHF/an] ²	CHF/an	66 000
Charges de résultats Scénario Statu Quo	CHF/an	235 418
¹ Maintien de la valeur tenant compte de 60% de la valeur de remplacement des ouvrages		
² Durée d'amortissement des ouvrages: selon durée de vie technique et taux d'intérêt de 2%, emprunt à hauteur de 60%		
Gain par rapport au statu quo [CHF/an]		103 344
Gain en % par rapport au statu quo		44%

La régionalisation présente un intérêt économique à moyen/long terme de l'ordre de CHF 103'000.-/an, répartis ainsi :

- Gain de CHF 49'800.-/an sur les coûts d'exploitation
- Gain de CHF 26'100.-/an sur le maintien de la valeur
- Gain de CHF 27'100.-/an sur les frais financiers (amortissement et intérêt de la dette)

- Coût de la régionalisation pour Ponthaux (sans la reprise des ouvrages existants) : CHF 127.-/EH moyen/an
- Coût moyen de la régionalisation pour les communes EBBV : CHF 129.-/EH moyen/an

- Coût du Statu Quo pour Ponthaux : CHF 226.-/EH moyen/an
- Coût moyen du Statu Quo pour les communes EBBV : CHF 208.-/EH moyen/an

5. Développement durable

Le projet de régionalisation s'inscrit parfaitement dans le cadre d'un développement durable, grâce à une amélioration notable de la qualité globale des eaux due à un traitement généralisé de l'azote et des micropolluants sur l'ensemble des communes partenaires. En effet, grâce à la régionalisation des différentes STEP, la taille critique pour le traitement des micropolluants sera atteinte dès la mise en service.

L'avantage de créer de nouvelles infrastructures est également de pouvoir inclure dans le concept les technologies les plus récentes, notamment dans le domaine de l'énergie, avec le choix des procédés et techniques les plus économes énergétiquement.

La valorisation énergétique est au centre des préoccupations de l'association. La valorisation des sous-produits sera optimisée, notamment dans les domaines suivants : codigestion des boues d'épuration avec des déchets industriels pour la production de biogaz utilisable directement sur le site de la STEP, pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et couverture des bassins pour produire une électricité utilisable sur place, récupération de la chaleur des eaux usées. En moyenne annuelle, la STEP devrait produire plus d'énergie qu'elle n'en consommerait.

Le projet de régionalisation EBBV est un investissement pour les générations futures. Il comporte une vision à long terme concernant la qualité du traitement des eaux, l'autonomie énergétique et la valorisation des sous-produits (boues d'épuration).

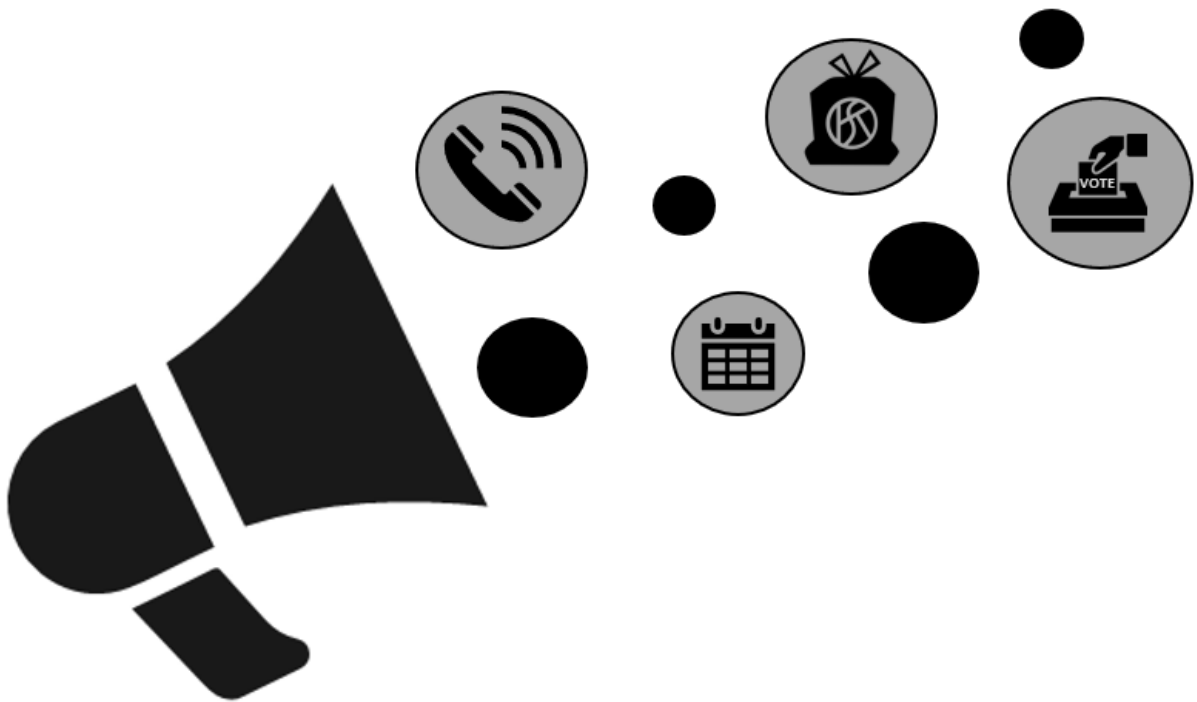
6. Conclusion

Sur la base de l'ensemble des études déjà réalisées, le Conseil communal considère que ce projet de régionalisation est la meilleure option pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées de la commune et de la région. Il permettra de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences légales en termes de traitement (traitement de l'azote et des micropolluants) et d'anticiper également les exigences à venir, de créer un pôle régional pour le traitement des micropolluants permettant une amélioration significative de la qualité des eaux des lacs et des cours d'eau, tout en générant une rationalisation de l'épuration et donc des coûts d'investissement et d'exploitation.

Le projet EBBV considère l'ensemble du processus d'épuration des eaux (transport, traitement, digestion, valorisation des sous-produits) définissant ainsi une stratégie globale et régionale pour l'épuration des eaux. Le projet prévoit un concept énergétique performant avec une grande autonomie énergétique et une valorisation des ressources (digestion des boues, biogaz, panneaux photovoltaïques).

L'exploitation et l'entretien de la STEP seront professionnalisés, permettant une solidité dans l'exploitation de la future STEP (personnel formé et expérimenté).

Informations communales





Horaires de l'Administration

Durant la période estivale, l'Administration communale restera fermée comme suit :

Du 31 juillet 2023 au 11 août 2023

Nous vous accueillerons à nouveau et répondrons à vos appels dès le 18 août 2023.

En cas d'urgence, veuillez prendre contact directement avec le conseiller communal responsable du dicastère concerné sous www.ponthaux.ch > administration > le conseil communal.



Helvetia environnement

Transvoirie

CRÉATEUR DE SOLUTIONS POUR VOS DÉCHETS

www.transvoirie.ch

026 470 45 45



Légalisation des signatures

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'Administration communale est habilitée à légaliser les signatures des citoyens de Ponthaux.

Un émolument administratif de CHF 20,- sera perçu.



Votations - Scrutateurs

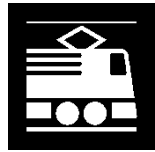
Les personnes désirant participer une ou plusieurs fois au dépouillement, lors de votations ou d'élections, ont la possibilité de s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse courriel suivante : **commune@ponthaux.ch**.

Prérequis : avoir 18 ans révolus et être Suisse. Une petite rémunération est versée aux participants.



Rte de la Broye 12
1772 Grolley
Tél. 079 240 53 57
info@guglermenuiserie.ch
guglermenuiserie.ch

MENUISERIE
INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE
RÉNOVATIONS



Cartes CFF - Flexicard

La commune de Ponthaux ne possède pas de cartes journalières CFF permettant aux citoyens de voyager durant une journée pour un prix forfaitaire.

Soucieux d'encourager l'utilisation des transports publics, le Conseil communal a décidé de rembourser le montant de CHF 10,- par carte pour les habitants de la Commune, sur présentation de la carte journalière Flexicard communale **et d'une preuve d'achat.**



**Je suis là pour vous
à Ponthaux et
Nierlet-les-Bois.**

Nicolas Buchs, T 026 347 33 27
nicolas.buchs@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg

Daniel Charrière

Rue du Centre 14, Villars-sur-Glâne, 1701 Fribourg
fribourg@mobiliere.ch, **mobiliere.ch**

la Mobilière

1311332



Subventions étudiant.e.s

Le Conseil communal fait un geste pour les étudiant.e.s de notre Commune ayant terminé leur scolarité obligatoire et fréquentant une école d'enseignement secondaire du deuxième degré (S2).

Cette subvention communale d'un montant de CHF 100,- est attribuée une seule fois par année civile, aux étudiant.e.s âgé.e.s de 16 à 25 ans et qui en font la demande muni.e.s d'une attestation de l'école suivie.

Nous apprécions que l'étudiant.e concerné.e se présente en personne à l'Administration communale.



Taxe non pompier

La taxe non pompier d'un montant de CHF 100.00 est facturée annuellement, dès l'année des 18 ans et jusqu'à 40 ans.

Le nouveau règlement du Réseau Santé de la Sarine prévoit de nombreux cas d'exonération de cette taxe pour les étudiants, les rentiers AI, les policiers, etc. Vous pouvez consulter la liste exhaustive sur notre site internet : www.ponthaux.ch > règlements communaux > règlement Service du feu (art. 25 ter)

Les attestations peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : boursiere@ponthaux.ch.



Taxe ordures

La taxe de base de CHF 60,- pour les déchets est facturée annuellement, dès l'année des 18 ans.

Le règlement communal ne prévoit pas d'exonération de la taxe pour les étudiants(es) et apprentis(es).



Collectes des encombrants et déchets spéciaux

Type	Date	Horaires	Lieux
Déchets toxiques ménagers	03.06.2023	09h30 – 11h30	Rte du Moulin 29a 1746 Prez Dépôt des cantonniers
Encombrants et bois	24.06.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école
Encombrants et bois	26.08.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école
Encombrants et bois déchets inertes, ferraille, petit matériel électronique	20-21.10.2023	Vendredi 07h30 – 12h00 13h30 – 17h30 Samedi 07h30 – 12h00	Devant l'école
Déchets toxiques ménagers	04.11.2023	09h30 – 11h30	Rte du Moulin 29a 1746 Prez Dépôt des cantonniers
Encombrants et bois	16.12.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école

Pour les détails de ce qui est accepté lors de ces collectes, prière de vous référer au dépliant MEMODéchets.



Imprimerie Longchamp sa

rue de morat 7 | 1700 fribourg | info@ilsa.ch
t 026 322 37 48 | f 026 322 88 73 | www.ilsa.ch

JARDINIER-PAYSAGISTE



A. Angéloz Sàrl
BELFAUX

Production et vente de plantes en pots
Création & entretien de jardin
Espace fleurs coupées

horticulture-angeloz.ch

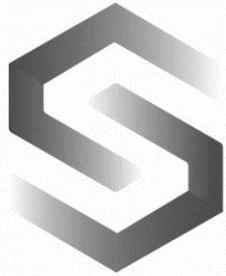
026 475 52 51

duplirex 1969

VOTRE CENTRE BUREAUTIQUE

COPIEURS - PAPETERIE - MOBILIER

WWW.DUPLI.CH
ONLINE SHOP



SCHWALLER

GARAGE SA



Jeep



100

ANS

Haldimann SA Morat

www.haldimannag.ch

Divers





Piscines – Les bons gestes

De l'eau, de l'énergie et des produits chimiques !

Une piscine, c'est beaucoup de plaisir. Mais c'est aussi une charge pour celui qui s'en occupe et pour l'environnement. Il lui faut régulièrement de l'eau, mais aussi de l'électricité pour faire tourner la pompe, des produits chimiques suivant le système de désinfection, et de l'énergie de chauffage si une telle option existe. On peut limiter fortement ses impacts négatifs en adoptant certaines bonnes pratiques.

Le site internet de énergie-environnement vous donnera de précieux conseils pour réduire votre impact écologique :

www.energie-environnement.ch > économiser l'eau > investir pour économiser l'eau > Piscine



Donner ou trouver GRATUITEMENT tout type de biens dans le canton de Fribourg, ne jetons plus, partageons !

Site internet : www.larecupfr.ch

Implenia

**IMPLENIA SUISSE SA
À FRIBOURG**

GÉNIE CIVIL
T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE
T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE
T +41 58 474 07 07

IMPLENIA.COM

L'ASSOCIATION ADN PROJET ET
LA COMMUNE DE PONTHAUX
VOUS PROPOSENT

CINEMA

PLEIN AIR



MERCREDI 7 JUIN 2023 – Tout public

Lieu : Terrain de foot de Ponthaux

Film : « Sous les étoiles de Paris »

Entrée gratuite

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

plus de
23'000
documents

Romans
Large
vision

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers philo
ExplorActifs

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch
026 470 21 42

Infos et nouveau



Nouveau catalogue

Formation à l'utilisation du nouveau catalogue et foire aux questions le

vendredi 5 mai
de 16h30 à 18h

*ou les jeudis et vendredis
aux heures de prêt*

Nouveau site web

Avec de nouvelles fonctionnalités :

- Guide pratique de la bibliothèque
- Pré-inscription en ligne
- Calendrier des événements
- Inscription aux animations
- Visites de classes

Horaires été 2023

du 10 au 23 juillet

Samedi 9h-12h

Mercredi 15h-19h30

Fermeture estivale

du 24 juillet au 15 août

dès le 16 août

reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



IPSO vient tout juste de fêter ses 2 ans d'activité. Ce sont près de 250 interventions qui ont été réalisées et vous êtes toujours plus nombreux à nous solliciter pour divers travaux.

IPSO vous doit cette croissance. Notre panel de travaux s'élargit et vous participez de manière directe à la réinsertion des personnes engagées dans notre service. Ce ne sont pas moins de 4 anciens bénéficiaires de l'aide sociale sur 6 qui ont quitté IPSO en ayant signé un contrat de travail.

Pour tout ça, on vous doit un grand MERCI !



- Fabrication
- Montage
- Nettoyage et entretien de propriété
- Manutention
- Réparation
- Débarrassage
- Transport de marchandises
- Petits travaux de peinture
- Etc...

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. N'hésitez pas à nous contacter pour tous vos besoins. Vous serez conseillés et bénéficierez d'un travail de qualité. Nous sommes également à même de vous diriger vers des entreprises compétentes pour les travaux que nous ne pourrions assumer nous-mêmes.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.



Avis / Témoignages clients

« A plusieurs reprises, des travaux de coupe d'herbe, de nettoyage et défrichage de talus ont été réalisés sur mon terrain privé. Le contact est très facile avec IPSO et très réactif. Le travail est très bien réalisé et dans les délais prescrits. Je suis très satisfait de leur travail et les recommande avec plaisir. » **Monsieur A. Ponthaux**

« Disposant d'un budget limité, notre association a fait appel à IPSO pour un travail particulier d'équipements. La collaboration a été fructueuse et les délais tenus. » **Monsieur D. Avry-sur-Matran**

« Nous avons eu la chance de bénéficier des services d'IPSO et nous ne pouvons que les recommander pour leur efficacité et leur disponibilité. » **Mme F. Cottens**

« Le monde marche sur la tête. Il est des organisations telles qu'IPSO qui font exactement le contraire. Elle donne la chance à des personnes qui en ont moins que nous tous. En plus leur travail est impeccable, dans les délais et très soigné. Donner du travail à IPSO c'est être acteur de la réinsertion pour des personnes en difficulté, faites leur confiance, vous ne serez pas déçus. » **Anonyme, Onnens**

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13

ipso@arcos-sarine.ch
<https://www.arcos-sarine.ch>



Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Estavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papiliorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epicerie Caritas, etc

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.

Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse.

Comment demander une carte ?

Pour recevoir votre CarteCulture, faites une demande sur notre site internet www.carteculture.ch en cliquant sur l'onglet « Demander une CarteCulture » ou contactez Caritas Fribourg par téléphone au 026 321 18 54 ou par mail à l'adresse carteculture@caritas-fr.ch.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le grand retour du bois

matière noble, locale et durable

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur



	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Ing. forestier du 1^{er} arrondissement

Service des forêts et de la nature